

COMMUNE DE
VILLEBON-SUR-YVETTE
HOTEL DE VILLE
PLACE GERARD-NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
TEL. 01 69 93 49 00

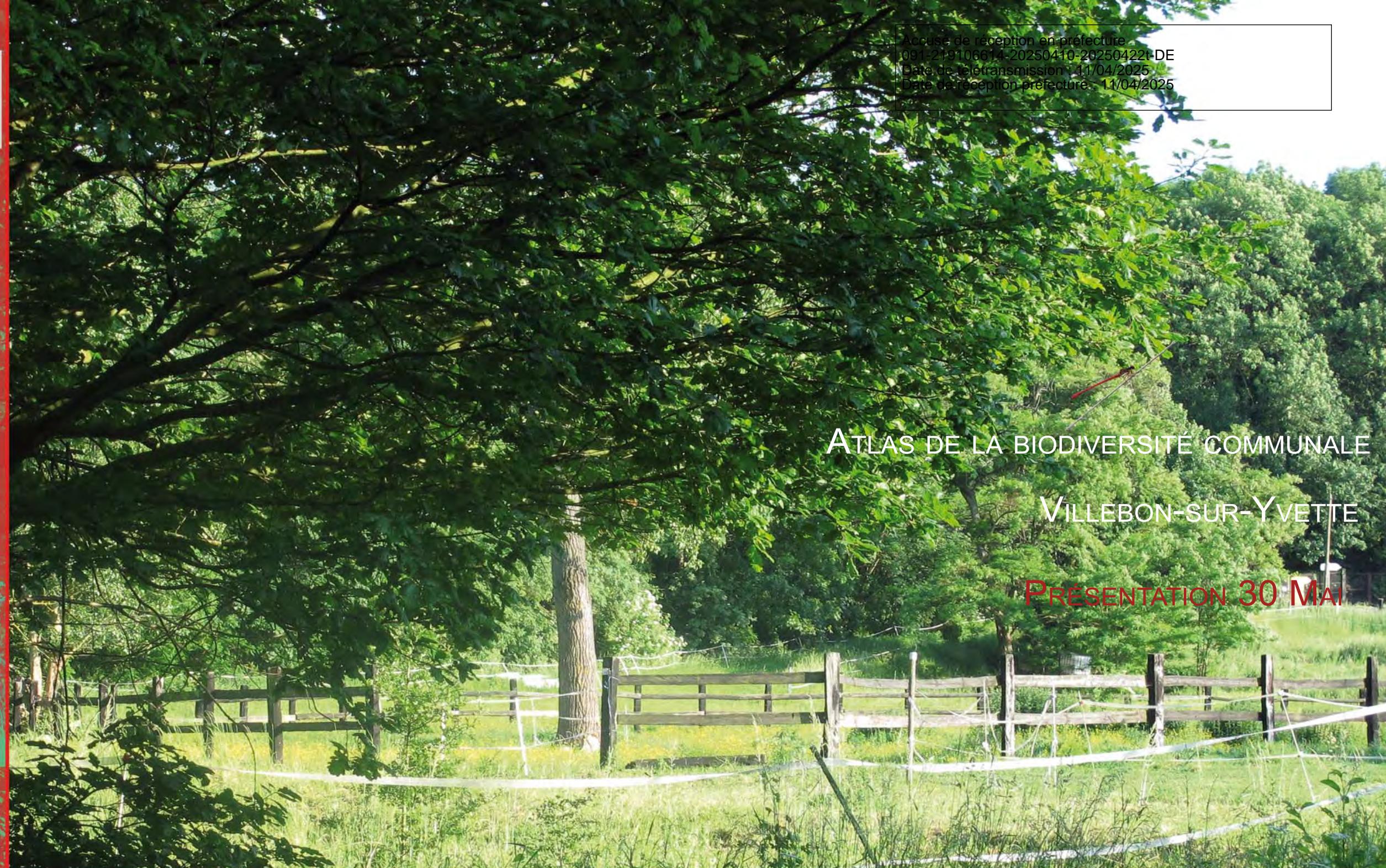
 île de France

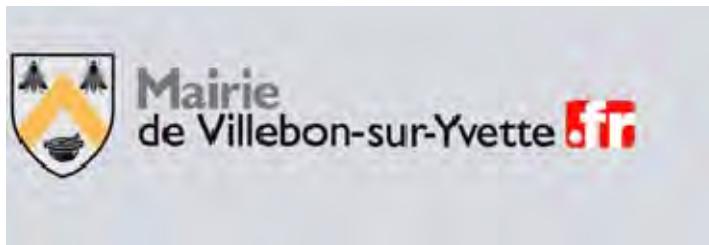
 Essonne
le conseil général

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

VILLEBON-SUR-YVETTE

PRÉSENTATION 30 MAI





COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
HOTEL DE VILLE
PLACE GERARD-NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
TEL. 01 69 93 49 00

REALISATION

AURELIEN HUGUET
AMANDINE SOULAIN
FLORENT YVERT
RAPHAEL ZUMBIEHL
JEROME BARBUT
GHISLAIN DURASSIER



SIRET : 438 030 355 00038 APE 742 C

TVA intracommunautaire : FR 67 438 030 355

Siège social : 21, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris

Tel: 01 43 66 42 13 ou 06 20 68 04 24

Mail : a_huguet@biodiversita.fr

<http://www.biodiversita.fr>

La commune de Villebon-sur-Yvette a décidé de réaliser un inventaire du patrimoine biologique de son territoire.

La mission d'inventaire et d'analyse a été confiée à Biodiversita.

Le présent document présente les résultats des analyses bibliographiques et des inventaires de terrain réalisés en été 2012.

Les habitats naturels sont décrits et cartographiés.

Les données sur la flore, les lépidoptères, les Odonates, les reptiles, les amphibiens, les oiseaux et les chiroptères sont retracées.

Les espèces les plus notables sont présentées et les observations qui en ont été faites sont cartographiées.

Une synthèse permet de hiérarchiser le niveau d'intérêt du patrimoine biologique (faune, flore et habitats) et d'ouvrir des pistes de conservation ou d'amélioration des milieux ou habitats d'espèces sur la commune.

Des propositions d'actions en faveur de la biodiversité communale sont formulées.

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC

ANALYSE DIACHRONIQUE

OCCUPATION DES SOLS

ZONAGES REGLEMENTAIRES

HABITATS

FLORE

ODONATES

LEPIDOPTERES

REPTILES ET AMPHIBIENS

OISEAUX

CHIROPTERES

SYNTHESE DES ENJEUX

PROPOSITIONS

PROTECTION DES MILIEUX - PLU

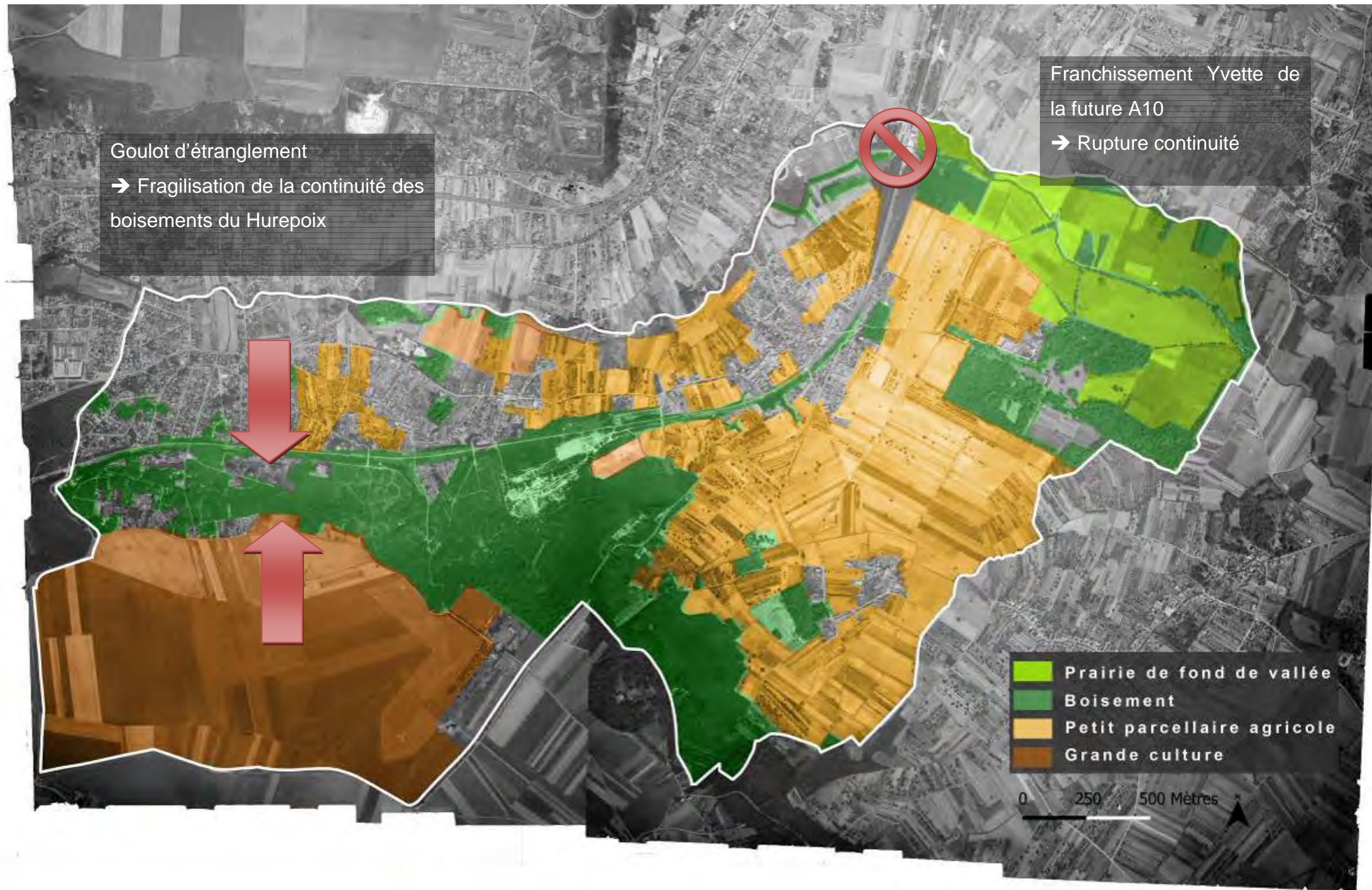
GESTION DES MILIEUX EXISTANTS

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

RESTAURATION DE MILIEUX DEGRADES

RECREATION DE MILIEUX ET DE CONTINUITES

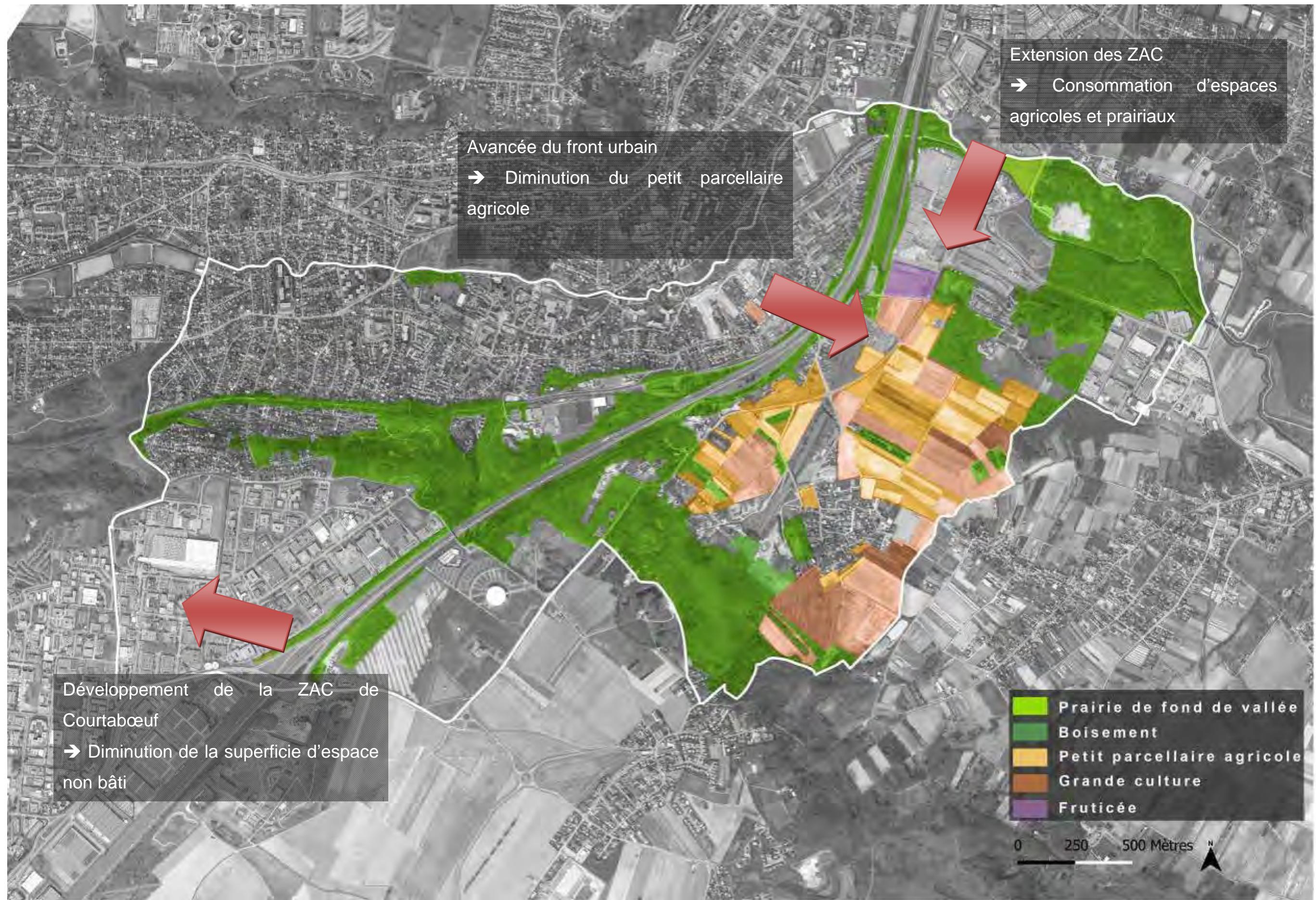
VILLEBON-SUR-YVETTE EN 1949



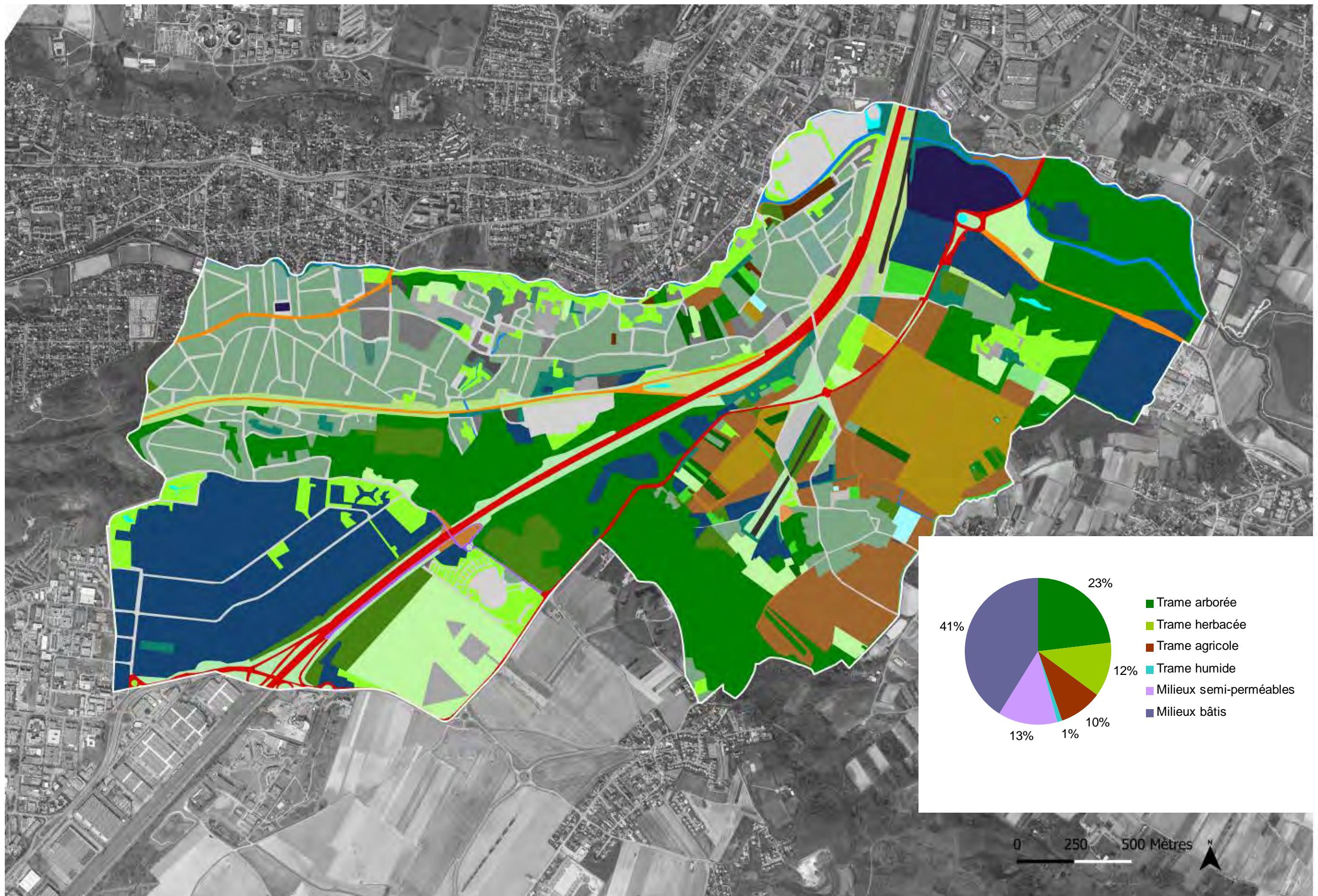
VILLEBON-SUR-YVETTE EN 1987



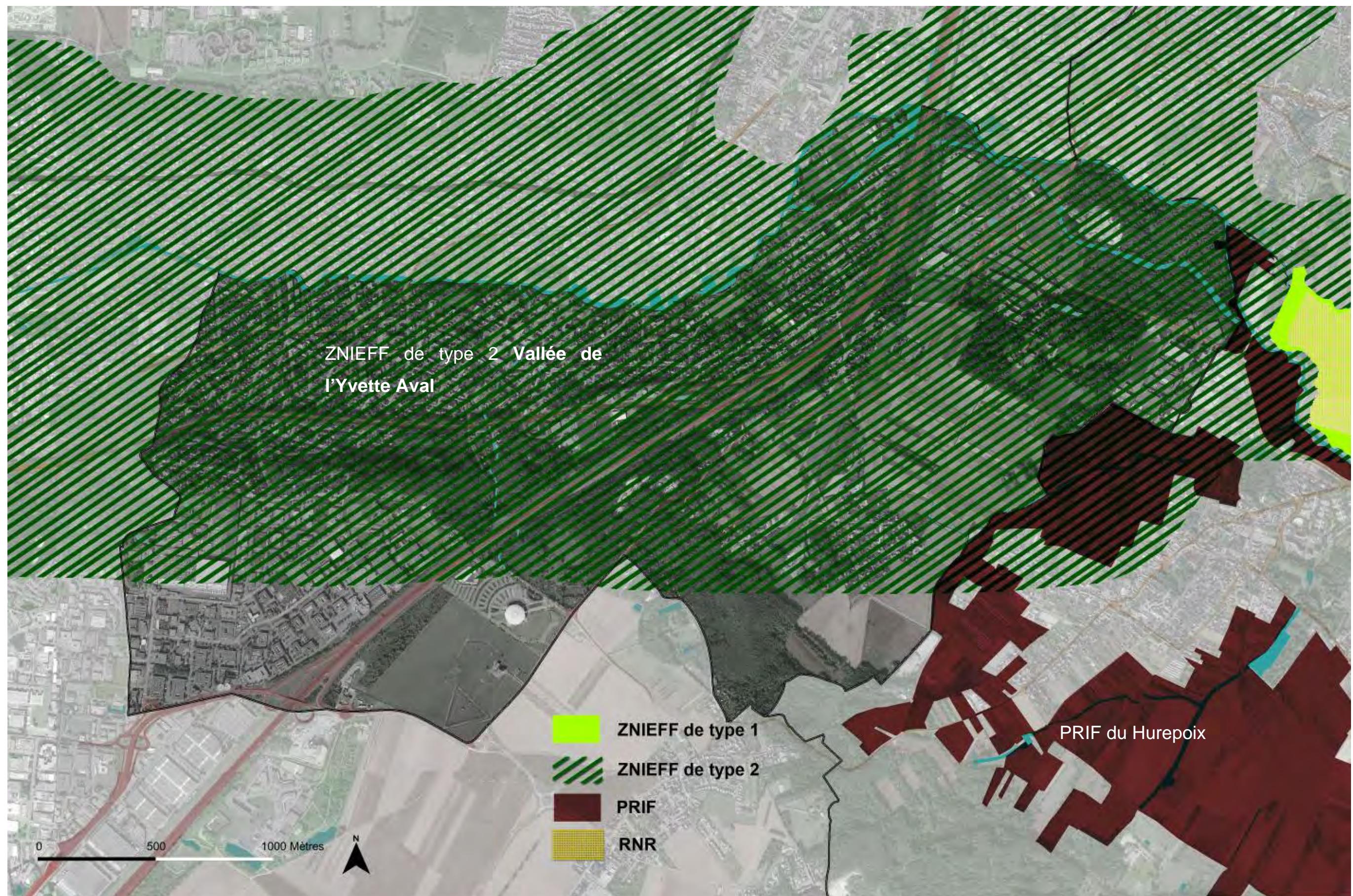
VILLEBON-SUR-YVETTE EN 2010



OCCUPATION DU SOL



ZNIEFF ET PRIFF



ENS



HABITATS

Les 33 habitats recensés sur la commune de Villebon-sur-Yvette occupent plus de 393 hectares de la superficie de la commune.

CODE CORINE	Libellé CORINE	Carto Habitat
24.44	Végétations des rivières eutrophes	Herbiers à <i>Potamogeton pectinatus</i>
31.223 x 31.832	Landes Campino-flandriennes a <i>Callune</i> et <i>Genet</i> x Fourres de <i>Nerprun</i> , <i>Sorbier</i> , <i>Chèvrefeuille</i>	Fourres pionniers à <i>Ajond d'Europe</i>
31.812	Fruticées atlantiques calciclines	Fruticées
35.22	Pelouses siliceuses ouvertes permanentes	Prairie sur sables à <i>Agrostis capillaris</i>
37.715	Ourlets riverains mixtes	Ourlets hygrophiles eutrophes
38.111	Pâturage a <i>Ray-grass</i>	Pré pâture
38.13	Pâturages densément enherbes	Prairie mésophile en déprise
41.24	Chênaies-charmaies a <i>Stellaire subatlantiques</i>	Chênaie-charmaie acidophile
41.38	Frênaies calciphiles lutétiennes	Frênaie neutrocline
41.57	Chênaies acidiphiles medio-européennes	Chênaie acidophile
41.9	Bois de Châtaigniers	Chataigneraie
41.F11	Bois d'Ormes à <i>Violette odorante</i>	Ormaie rudérale
41.H	Autres boisements	Boisement anthropique
44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières a eaux lentes	Aulnaie-frênaie
44.42	Forets fluviales medio-européennes résiduelles	Ormaie-frênaie hygrophile
44.921	Saussaies marécageuses a <i>Saule cendre</i>	Bois et fourres hydrophiles
53.16	Végétation a <i>Phalaris arundinacea</i>	Magnoroselière de bord des eaux
53.4	Bordures à <i>Calamagrostis</i> des eaux courantes	Cressonnières des ruisseaux
81.2	Prairies humides améliorées	Prairie de fauche semée
82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultives	Culture intensive
82.3	Cultures extensives	Cultures accompagnées de végétations messicoles
83.15	Vergers	Verger
83.324	Plantations à Robiniers	Boisements domines par le Robinier
84.3	Petits bois bosquets	Bosquets paysans
85.11	Parcelles boisées de parcs	Parcelles boisées de parcs
85.12	Pelouses de parcs	Pelouses de parcs
85.121	Pelouses de parcs	Pelouse de dépendance routière
85.3	Jardins	Jardins
86.4	Sites industriels anciens	Sites industriels anciens
87.11	Friche mésohygrophile à <i>Urtica dioica</i>	Friche mésohygrophile a <i>Urtica dioica</i>
87.12	Friche sableuse a <i>Calamagrostis epigejos</i>	Friche sableuse a <i>Calamagrostis epigejos</i>
87.13	Friche herbacée du <i>Dauco-Meliloton</i>	Friche herbacée du <i>Dauco-Meliloton</i>
87.13 x 31.812	Friche herbacée du <i>Dauco-Meliloton</i> x Fruticées atlantiques calciclines	Friche basophile piquetée

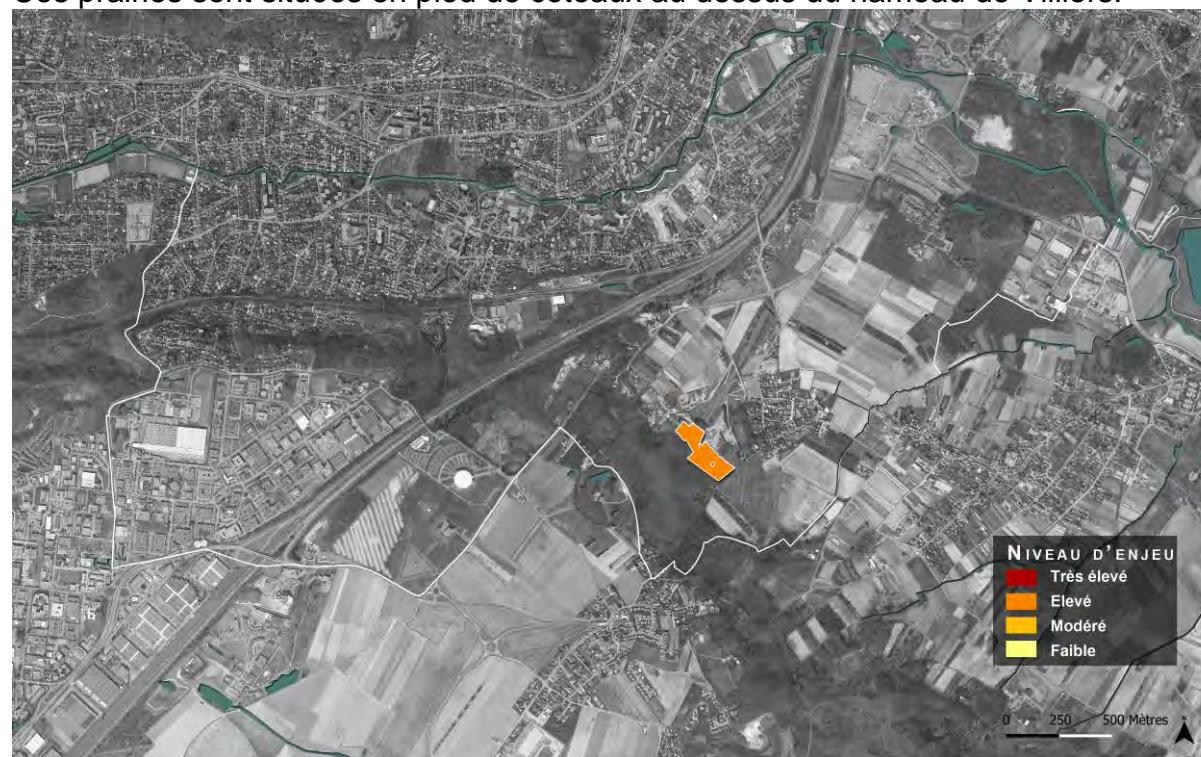


Localisation des habitats de la commune de Villebon-sur-Yvette

PRAIRIES SUR SABLES A AGROSTIS CAPILLARIS



Cet habitat découle d'anciennes pelouses sèches, acidophiles, gérées le plus souvent en pâturage. Cette formation oligotrophe, classique sur les sables de Fontainebleau, présente dans l'ensemble un cortège très appauvri par rapport aux milieux originaux les plus typiques des pelouses sèches (*Corynephorion canescens*) où ne subsistent que les espèces les plus communes telles que l'Oseille sanguine (*Rumex sanguineus*) et l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*) accompagnées par des espèces des prairies mésophiles avec notamment la Stellaire graminée (*Stellaria graminea*). Néanmoins, cet habitat offre un grand intérêt étant donné la potentialité importante en termes d'espèces spécialisées et son contexte de lisière. Ces prairies sont situées en pied de coteaux au dessus du hameau de Villiers.



FOURRES PIONNIERS A AJONCS D'EUROPE



Ces fourrés représentent un stade de recolonisation forestière de la chênaie acidiphile. La strate basse de landes dominées par la callune est progressivement supplante par un manteau arbustif où se distingue notamment le Genêt à balais et le Nerprun. Cet habitat est entièrement inclus dans la forêt du bois de Gelles.

Cette séquence représente un habitat d'autant plus intéressant qu'elle se trouve en contexte forestier générant une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts avec des effets de lisière très favorable à la faune.



FRENAIE NEUTROCLINE

Cet habitat représente les boisements mésohygrophiles neutroclines dominés par le Frêne. Cette formation est liée au talweg du ruisseau du Paradis avec notamment à sa source une variante à Mélisque uniflore (*Melica uniflora*) présentant une forte naturalité.

CHENAIE ACIDOPHILE

Cet habitat correspond aux boisements oligotrophiles acidophiles dominés par le Chêne sessile. Le sous bois peut être occupé par des espèces acidophiles telles que la Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) ou la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) voire une lande à callune. Typique des buttes tertiaires, cette formation occupe la plus grande partie des coteaux sur sables de Fontainebleau. Ces boisements relativement vulnérables à l'anthropisation méritent une gestion orientée sur la biodiversité de type futaie irrégulière.



AULNAIE-FRENAIE

Cet habitat comprend les formations boisées hydrophiles de la plaine alluviale de l'Yvette. Ces boisements marécageux dominés par l'Aulne (*Alnus sp.*) se développent selon deux variantes caractérisées par leur sous-strate. La première à Laîche des marais (*Carex acutiformis*) se développe en aval, la seconde à Groseilliers (*Ribes rubrum*), moins hydrophile, s'étend en amont. Il s'agit en fait d'une formation secondaire développée suite à l'abandon des anciennes prairies humides. Cet habitat de zone humide représente toutefois des enjeux importants.

**ORMAIE-FRENAIE HYGROPHILE**

Cette formation hygrophile caractérisée par un boisement de Frênes (*Fraxinus sp.*) et d'Ormes (*Ulmus sp.*) se développe couramment le long des rivières. La sous-strate est en générale occupée par une mégaphorbiaie ou un ourlet eutrophile.

Il s'agit d'un boisement d'origine secondaire occupant une petite parcelle en zone urbaine le long de l'Yvette. Celle-ci peut être considérée comme stratégique pour le bio-corridor associé.



BOIS ET FOURRES HYGROPHILES

Cette formation secondaire hydrophile est caractérisée par un boisement de Saules arbustifs. De même que l'Ormaie-frênaie hygrophile, il s'agit d'un boisement d'origine secondaire que l'on retrouve sur une petite parcelle en zone urbaine le long de l'Yvette, ainsi qu'au cœur d'une prairie sur sable.

**MAGNOROSELIERE DE BORD DES EAUX**

Cet habitat constitue une petite roselière dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*). Associé à la Saussaie marécageuses, il forme une petite zone humide en bordure de l'Yvette urbaine.

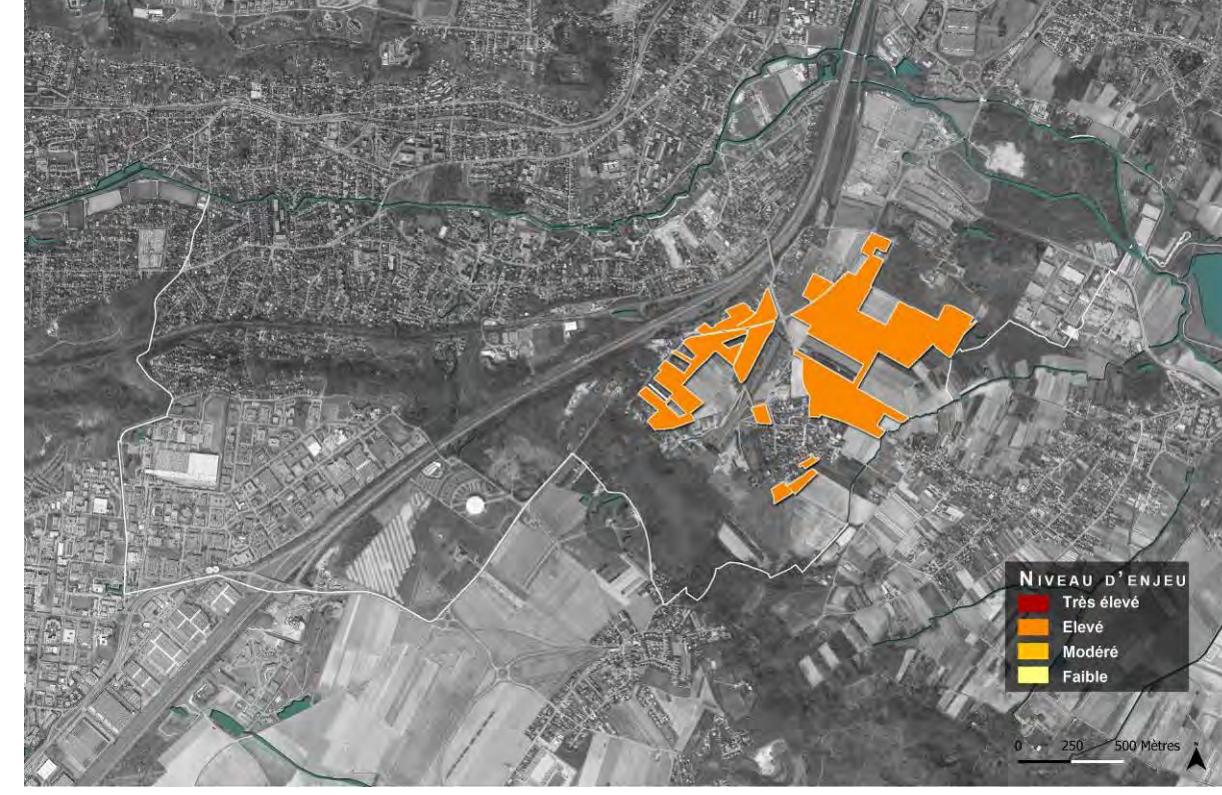


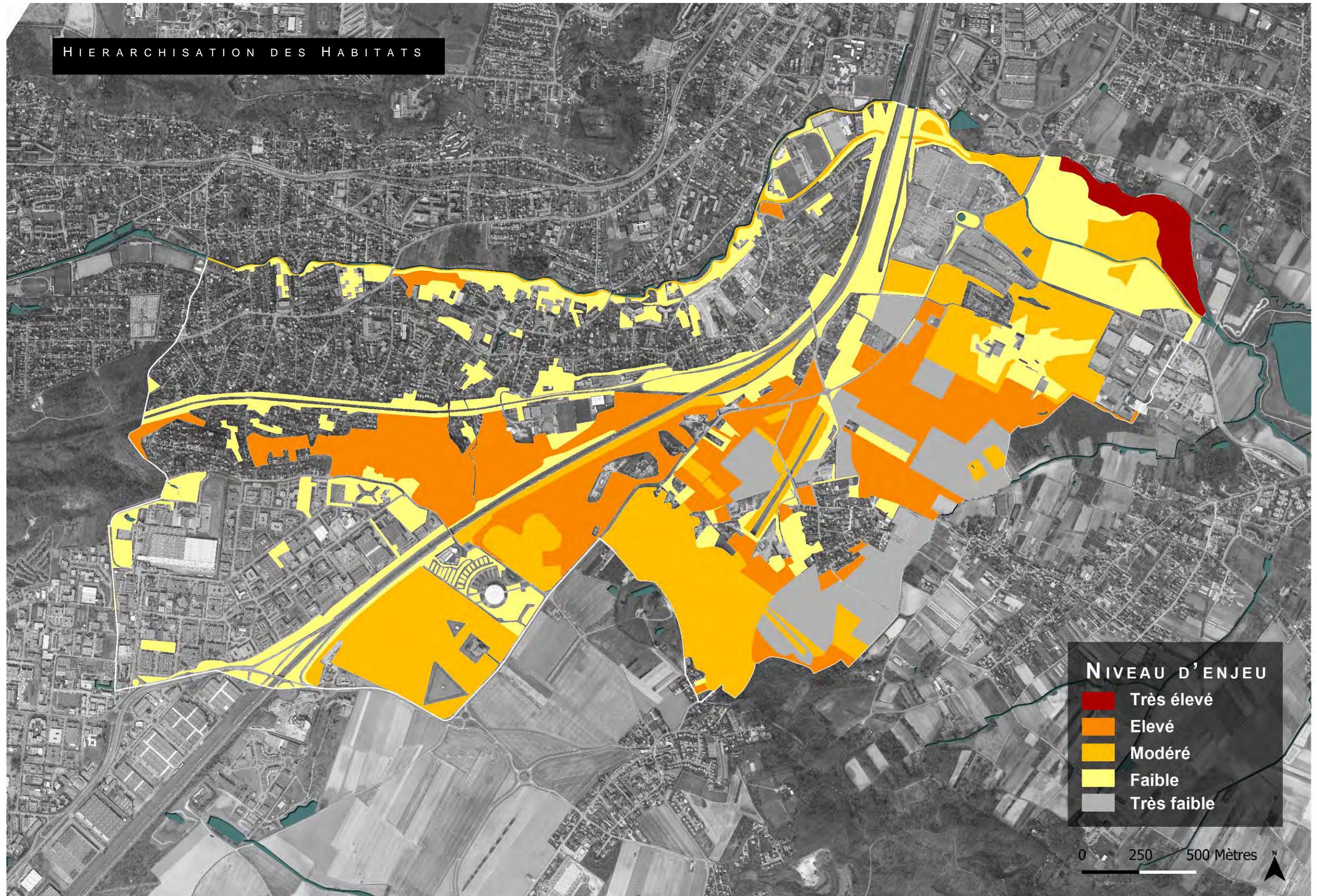
VERGER

Les vergers font partie des habitats agropastoraux semi-ouverts d'un grand intérêt pour la faune. Les parcelles de vergers qui subsistent se concentrent au sud-est de la commune. A l'est, il subsiste également des vergers sur la commune de Saulx-les-Chartreux.

CULTURES ACCOMPAGNEES DE VEGETATIONS MESSICOLES

Lorsque les parcelles de maraîchages ne sont pas soumises à des techniques trop intensives, elles permettent l'expression d'une flore annuelle commensale des cultures d'un grand intérêt telles que le Souci des champs (*Calendula arvensis*) et le Bec de grue commun (*Erodium cicutarium*). Les terrains de la plaine sablonneuse représentent un site remarquable.





FLORE PATRIMONIALE

379 au sein desquelles nous dénombrons 334 espèces indigènes

3 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France : le Peucédan de France (*Peucedanum gallicum*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*) et le Tabouret des champs (*Thlapsi arvense*)

2 espèces sont sur la liste rouge des espèces menacées en Île-de-France : le Souci des champs (*Calendula arvensis*) (NT) et le Tabouret des champs (*Thlapsi arvense*) (VU)

TAXON	NOM COMMUN	STATUT IDF	RAR. IDF 2010	COT. UICN IDF	COT. UICN NAT.	ZNIEFF	ZH
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	Ind.	AR	LC	LC		
<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs	Ind.	RR	NT			
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée	Ind.	AR	LC			X
<i>Conium maculatum</i>	Grande ciguë	Ind.	R	LC			
<i>Glyceria notata</i>	Glycérie pliée	Ind.	R	LC			X
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	Ind.	R	LC		Z 1	
<i>Roegneria canina</i> (Chiendent des chiens	Ind.	AR	LC			

Le Souci des champs



(*Calendula arvensis*) est une espèce considérée comme très rare en Île-de-France et inscrite en tant qu'espèce quasi-menacée sur la liste rouge de la flore menacée en Île-de-France. Il s'agit d'une annuelle messicole qui se développe sur des substrats sableux acides. Sur la commune, au moins deux stations de cette espèce sont présentes en bordure de parcelle maraîchère. Autrefois commune, l'augmentation des pratiques culturales intensives ont fortement affecté ses effectifs. Sa présence sur la commune de Villebon-sur-Yvette témoigne de son passé maraîcher.

La Grande ciguë



(*Conium maculatum*) est une espèce indigène considérée comme rare en Île-de-France. Cette grande espèce vivace est typique des friches vivaces eutrophiles, mésohydriques, héliophiles de l'*Arction lappae* des bords de rivières et grandes plaines alluviales. Elle peut aussi s'observer comme adventice dans les champs cultivés. Sur la commune, elle a été observée le long des berges de l'Yvette.

L'Orchis pyramidal

(*Anacamptis pyramidalis*) est une espèce indigène assez rare en Île-de-France. Cette orchidée est typique des pelouses basophiles. Une importante station a été observée dans une friche basophile piquetée dans des terrains proches de l'Yvette.

Le Polystic à soies

(*Polystichum setiferum*) est une espèce indigène rare et déterminante ZNIEFF en Île-de-France. Il s'agit d'une fougère typique des ravins ombragés, frais à humides, qui se développe sur des substrats acides plutôt grossiers. On compte une seule station avec une belle population située sur la source du ru du Paradis dans une châtaigneraie.

La Glycérie pliée

(*Glyceria notata*) est une espèce indigène considérée comme rare en Île-de-France. Cette graminée hydrophile est caractéristique des lieux engorgés ou vaseux des ruisseaux et mares. Elle est très proche de la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) mais relativement plus rare. La station de cette espèce se situe au sein d'une Cressonnière des ruisseaux à la sortie d'un émissaire se jetant dans l'Yvette.

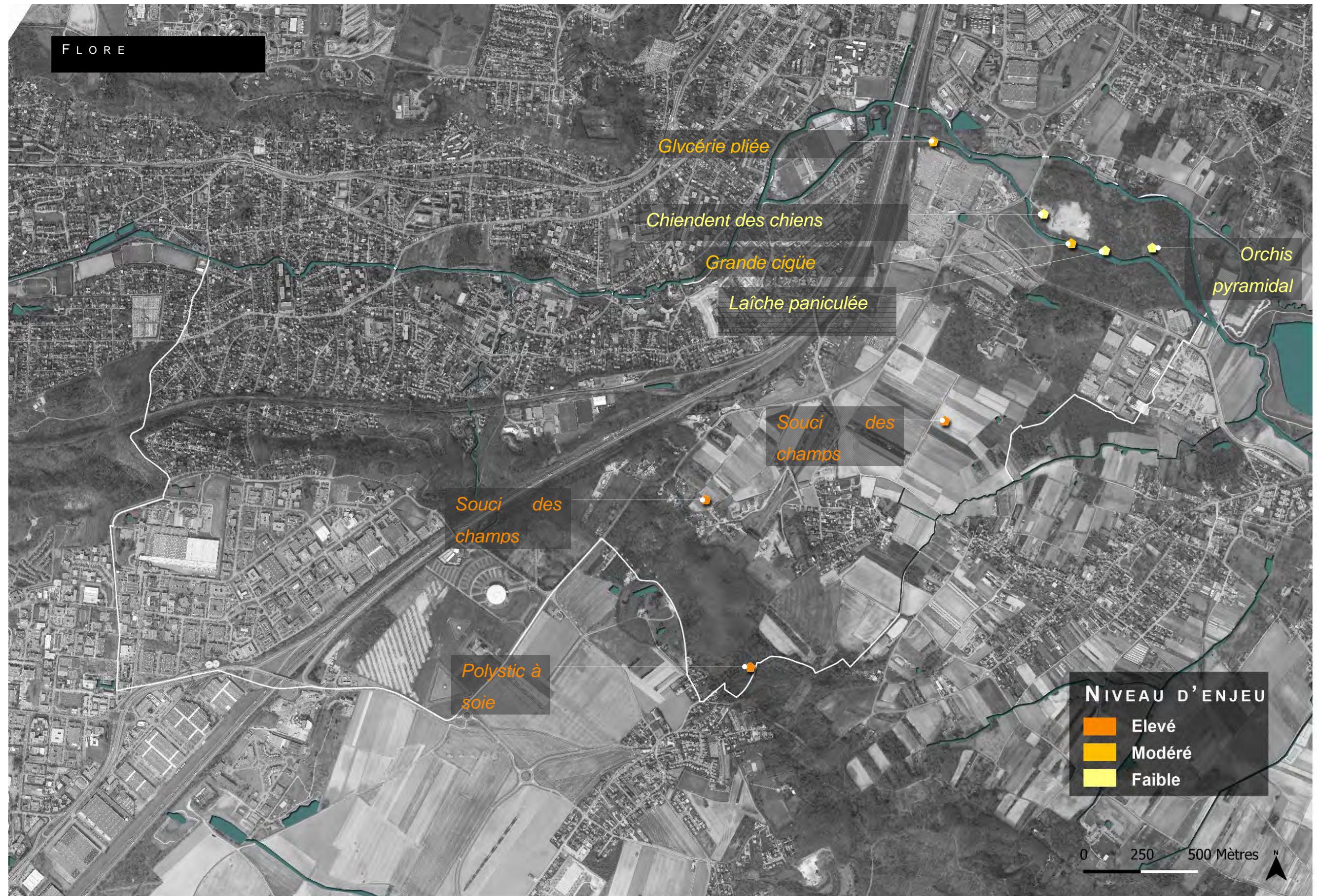
La Laîche paniculée

(*Carex paniculata*) est une espèce indigène considérée comme assez rare en Île-de-France. C'est une espèce vivace cespitueuse hygrophile. Elle est présente sur les berges de l'Yvette à proximité d'un ourlet riverain mixte (CODE CORINE 37.715).

Le Chiendent des chiens

(*Roegneria canina*) est une espèce indigène considérée comme assez rare en Île-de-France même si ses effectifs sont probablement sous-estimés en raison de sa discréetion. Cette graminée des ourlets mésohygrophiles et eutrophiles fréquent les boisements frais et les vallons forestiers. Une station a été répertoriée sur des terrains remaniés en bordure de la Boële.

Source wikicommons



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Prolifération de Renoués sur les berges de la Boëlle.

TAXON INVASIF, A DISTRIBUTION GENERALISEE DANS LES MILIEUX NATURELS NON OU FAIBLEMENT PERTURBES POTENTIELLEMENT COLONISABLES



Source Biodiversita



Source Biodiversita



Source wikicommons



Source wikicommons

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) a été introduite en Europe en 1825 et est devenue envahissante vers le milieu du XXème siècle. Elle est considérée actuellement comme l'espèce invasive ayant la dynamique d'expansion la plus forte sur le continent. A Villebon-sur-Yvette l'espèce est quasi omniprésente sur les berges de l'Yvette et de la Boëlle. Des individus de Renouée de Sakhaline ou des hybrides sont également présents. **La Renouée représente une réelle menace pour les milieux rivulaires qu'elle colonise et Banalise à Villebon.**

La Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est une espèce pionnière des bois rudéraux. Cette espèce se retrouve le long des grands axes routiers, dans tous les bois surtout les bois rudéraux mais aussi en faciès eutrophisés des lisières de bois naturels (chênaie-châtaigneraie, chênaie-frênaie). Cette espèce est de plus utilisée en ornement dans les parcs urbains, les espaces verts des grands ensembles et dans les alignements d'arbres.

La Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*) est une espèce originaire d'Amérique du Nord naturalisée en Europe depuis 1965. C'est une espèce des voiles annuelles de lentilles d'eau dans les mares et parties calmes de cours d'eau.

L'Epilobe ciliée (*Epilobium ciliatum*) est une espèce des friches vivaces qui s'observe aux abords des cultures, sur les bords de chemin, sur les bords des mares et dans les friches. Elle est assez fréquente dans la végétation des trottoirs en milieu urbain.

ODONATES

Le Calopteryx vierge



(Calopteryx virgo) est une espèce qui fréquente les ruisseaux, peu profonds, pourvu d'une végétation suffisamment nécessaire pour le développement des larves et comme perchoir aux imagos. Elle a été découverte sur le ru de Paradis

La Naïade aux yeux rouges



(Erythromma najas) espèce assez rare en Ile de France. Cette espèce est inféodée aux hydrophytes des cours d'eau ou des grands étangs. Elle a été découverte en 2012 sur les herbiers de la Boëlle et de l'Yvette.

L'Agrion de Vander Linden



(Erythromma lindenii) est une espèce déterminante de ZNIEFF en Ile de France (inscrite sous le nom *Cercion lindenii*). Il n'a été rencontré qu'en bordure du ru de Paradis.

La Libellule fauve



(Libellula fulva) est une espèce déterminante de ZNIEFF en Ile de France. Elle n'a été rencontrée que dans les parties lentes et végétalisées de la Boëlle.

Sites les plus remarquables

Yvette au niveau des Aulnaies frênaies : les herbiers des parties lentes, bordées d'aulnes, sont occupés par la Naïade aux yeux rouges.



Boëlle au niveau des prairies du centre hippique : la présence de saules, mais également de terrains de chasses que sont les prairies contribuent à la création d'un milieu favorable pour les odonates.

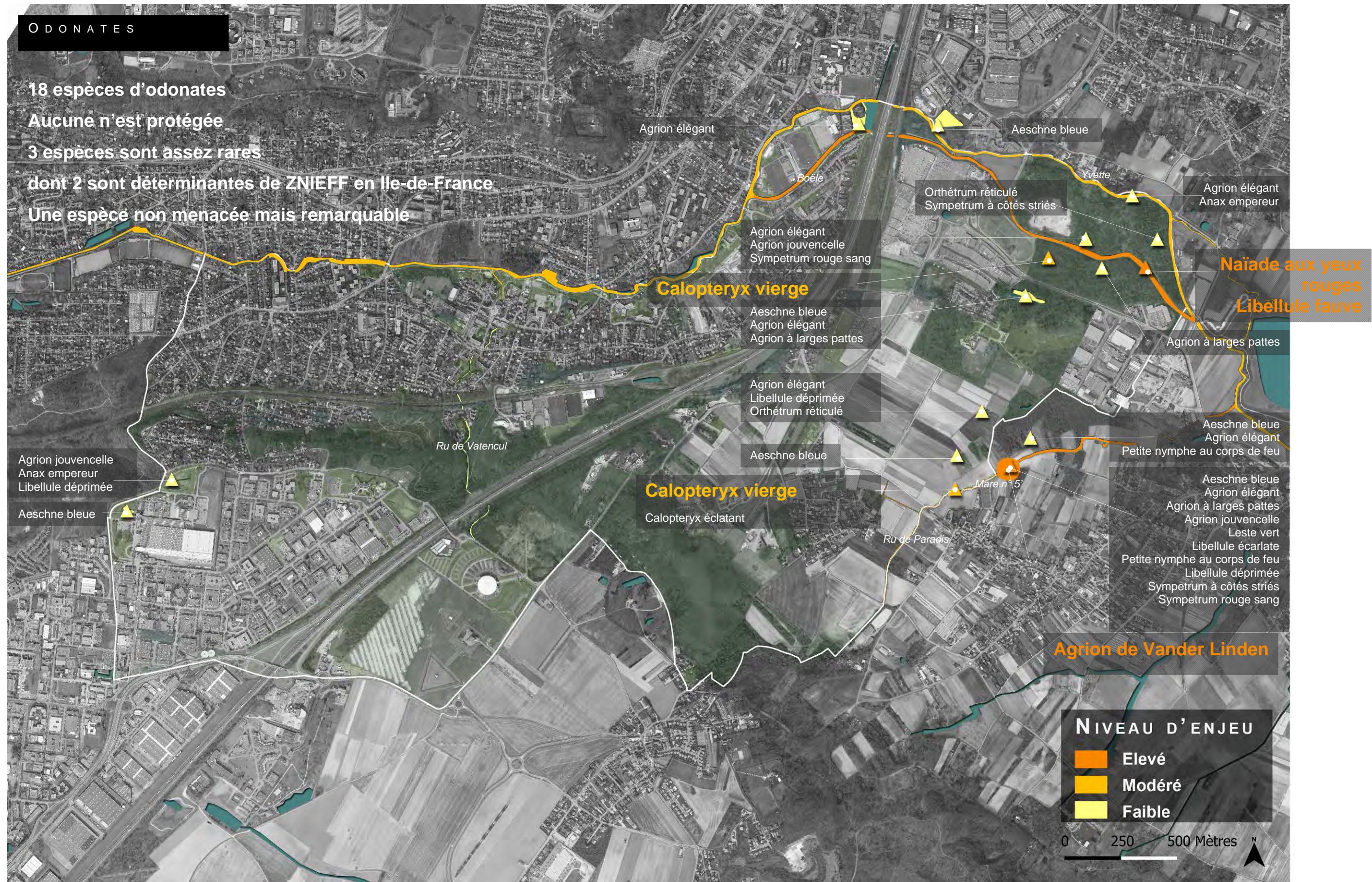


Ru de Paradis : les eaux claires et bien oxygénées du ru sont le seul habitat du Caloptéryx vierge sur la commune.



Mare VSY 5' : elle accueille 11 espèces d'odonates. L'Agrion de Vander Linden occupe la mare, riche en végétation immergée. On notera également la présence d'une belle population de Petite nymphe au corps de feu.





LEPIDOPTERES

54 espèces de papillons dont 3 déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France

Le Petit Mars changeant



Le Demi-deuil



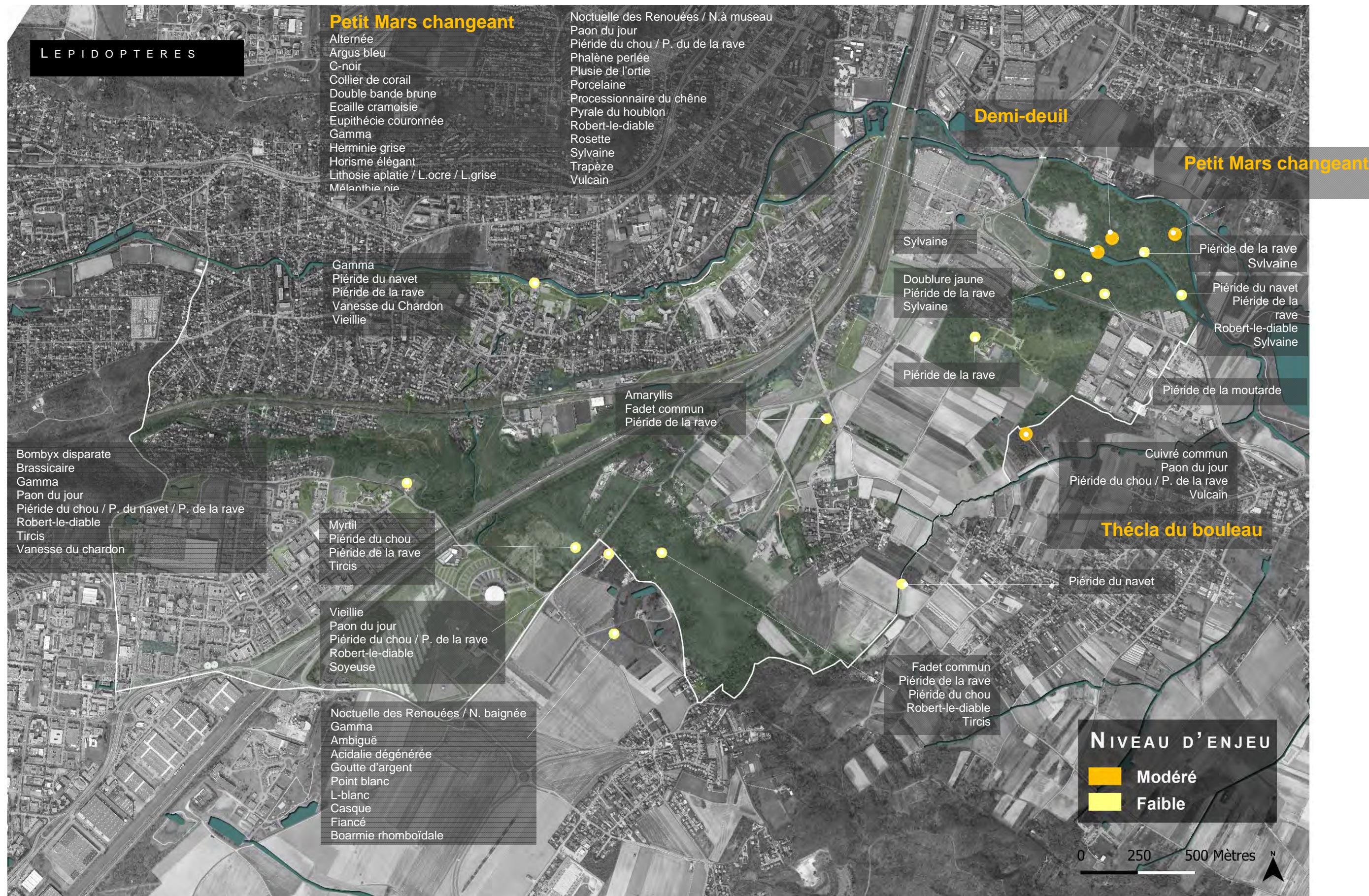
Le Thécla du Bouleau



(Apatura ilia) est une espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France. Ce papillon se retrouve dans les zones forestières fraîches, sur la commune il est présent dans l'Aulnaie-frênaie située entre les bras de l'Yvette et de la Boëlle.

(Melanargia galathea), espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France à été observé par Biotope en 2005 au niveau de la Bretèche. Nous n'avons pas revu ce papillon en 2012, mais il fréquente probablement les prairies et friches herbacées de la commune

(Thecla betulae), espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France à été découvert dans les vergers de la vallée du ru de Paradis en aout 2012.



REPTILES ET AMPHIBIENS

Sur la commune de Villebon-sur-Yvette, 4 espèces de reptiles et 6 espèces d'amphibiens ont été recensées.

8 d'entre elles sont protégées sur le territoire national et 5 sont inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore.

Le Crapaud accoucheur



(Alytes obstetricans) est un amphibiens qui nécessite un habitat terrestre, type pierrier, à proximité d'un plan d'eau parfois très petit. Cette espèce commensale de l'Homme est protégée sur l'ensemble du territoire et figure sur la Directive européenne Faune Flore et Habitat. Une seule mention de l'Alyte accoucheur a été faite sur le territoire, à la limite du bois Persan d'Orsay et de la zone d'activité de Courtaboeuf en 2011. Les prospections de 2012 ont permis de confirmer sa présence et sa reproduction sur le site.

La Grenouille agile



(Rana dalmatina) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire et figure sur la Directive européenne Faune Flore et Habitat. Elle est typique des milieux forestiers et ne nécessite pas de grands plans d'eau pour se reproduire, des pontes s'observant parfois dans des mares de quelques mètres carrés en forêt

Le Triton palmé



(Triturus helveticus) est une espèce aquatique protégé sur l'ensemble du territoire. Il colonise des plans d'eau de natures et de tailles variées mais a une préférence pour les pièces d'eau ombragées. Sur la commune n'était cité que des mares forestières des Chênaies du Bois Courtin. Des populations ont été découvertes en 2012 dans le réseau de mares bordant le ru de Paradis.

Le Lézard des murailles



(*Podarcis muralis*) affectionne les micro-habitats ouverts, bien dégagés et bien exposés. Les accotements des voies de communications, (routes et surtout voies ferrées), lorsqu'ils présentent une végétation rase et un bon ensoleillement. Il est notamment présent au pont de l'Arche à proximité du ru de Paradis et au niveau de Bretèche. Cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire et figure sur la Directive européenne Faune Flore et Habitat.

L'Orvet fragile



(*Anguis fragilis*) affectionne des endroits plus frais que le Lézard des murailles et fréquente probablement les boisements, friches, talus ferrés, potagers et fonds de jardin de la commune. Il a été observé aux abords de l'Yvette et de la Boële. L'Orvet fragile est protégé en France

Le Lézard des souches



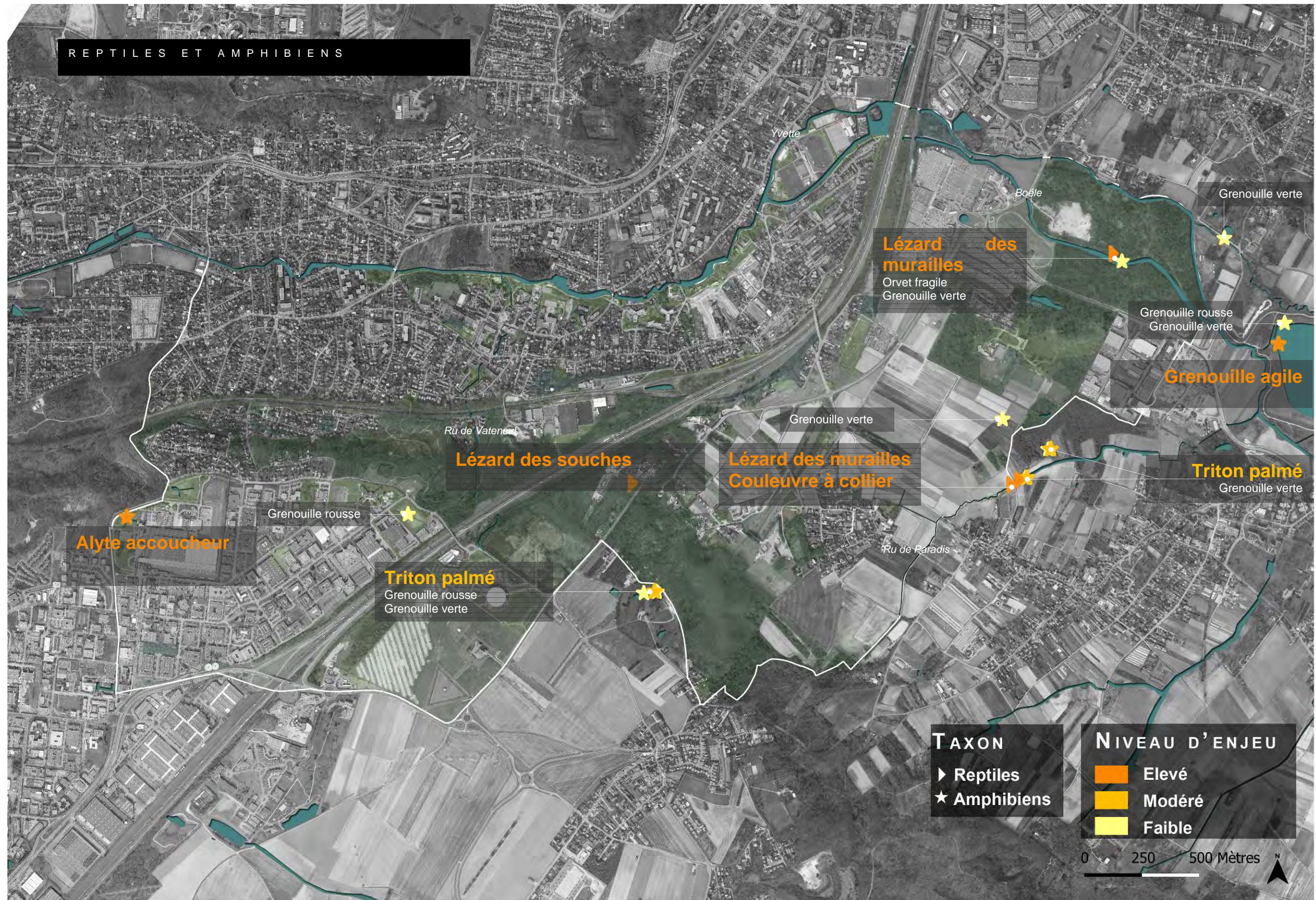
(*Lacerta agilis*) affectionne les milieux frais et boisés même s'il peut coloniser des milieux plus secs à hautes altitudes.

Selon les données bibliographiques, le lézard des souches fréquenterait le Bois Courtin dans la Vallée Georgette. Cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire et figure sur la Directive européenne Faune Flore et Habitat.

La Couleuvre à collier



(*Natrix natrix*) est une espèce typique des zones humides, protégée en France. La présence de l'Yvette, la Boële et le réseau de mardelles offrent des zones favorables à l'espèce. Cependant, ces zones humides, souvent enclavées, rendent la colonisation difficile par la Couleuvre à collier.

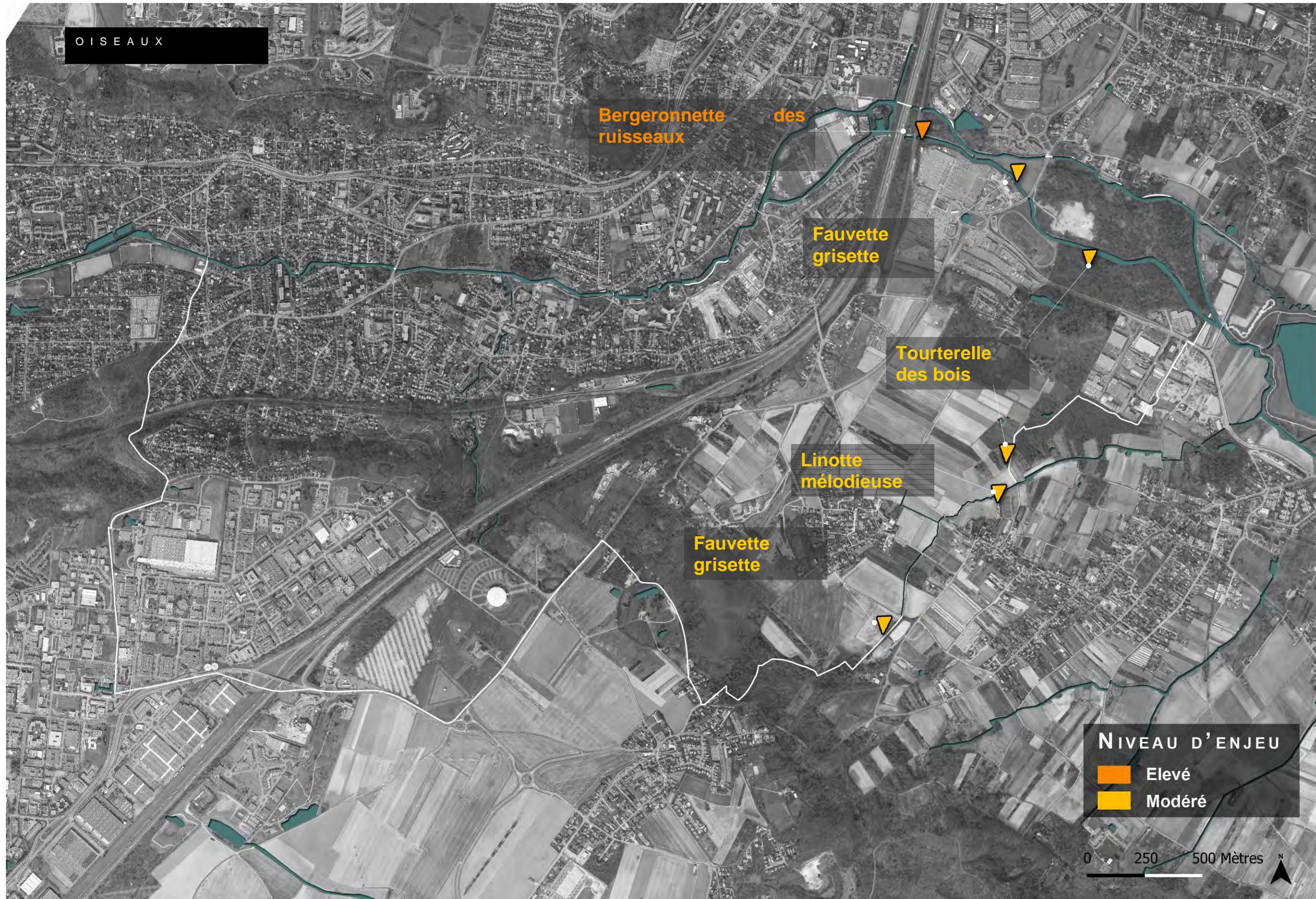


OISEAUX

Au total **48 espèces nicheuses ont été recensées sur le territoire communal.**

Parmi celles-ci **4 sont considérées comme patrimoniales** au niveau régional et/ou national :

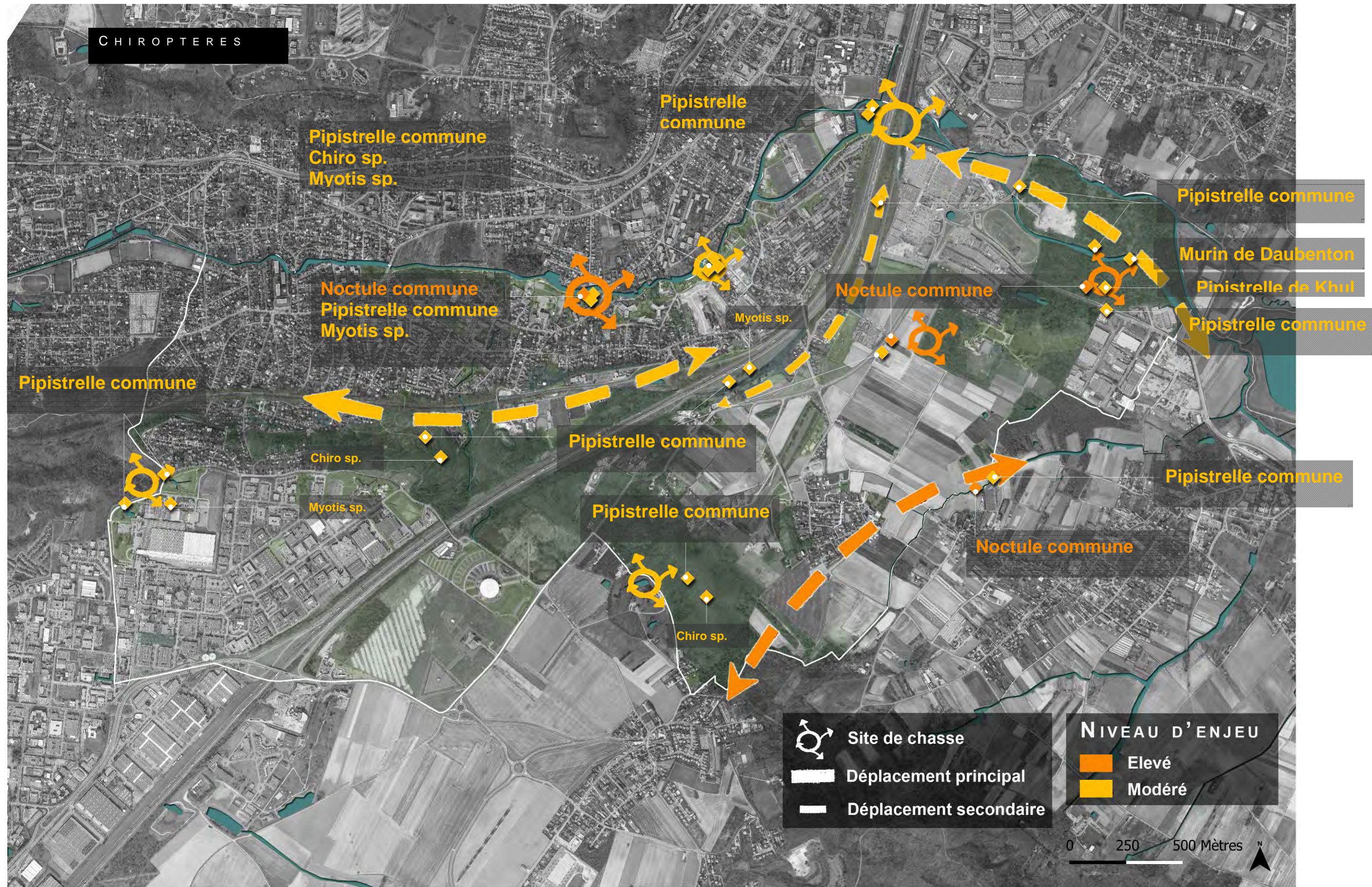
La Bergeronnette des ruisseaux	La Linotte mélodieuse
	
<p>(<i>Motacilla cinerea</i>) est une espèce inféodée aux cours d'eau. Elle s'alimente essentiellement d'insectes qu'elle attrape entre fouillant les berges. Elle niche près de l'eau, dans une cavité de la berge ou d'un ouvrage. Ce nicheur rare en Ile-de-France a été rencontré en 2012 le long de l'Yvette au niveau du franchissement de l'Autoroute A10.</p>	<p>(<i>Carduelis cannabina</i>) est une espèce typique des milieux semi-ouverts : prairies, friches herbacées ou landes ouvertes. Elle se nourrit de graines et d'insectes qu'elle collecte au sol. Elle a été découverte à Villebon-sur-Yvette en 2012 le long des lisières et des friches herbacées du ru de Paradis.</p>
La Fauvette grisette	La Tourterelle des bois
	
<p>(<i>Sylvia communis</i>) fréquente les habitats broussailleux et assez ouverts, le bocage, les friches herbacées piquetées ou arborées et les lisières où elle niche près du sol. La fauvette grisette se nourrit principalement d'insectes au printemps et de baies en automne. Elle a été découverte en 2012 dans les prairies de l'Yvette et dans les haies bordant le ru de Paradis.</p>	<p>(<i>Streptopelia turtur</i>) est la tourterelle est plutôt un oiseau des paysages ouverts parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées, où elle cherche l'essentiel de sa nourriture. Elle a été découverte fin 2011 au sud de la Boëlle dans les fiches de la bretèche, et en 2012 dans la vallée du ru de Paradis. Elle niche dans les bosquets bordant le ru et se nourrit sur les terrains ouverts des parcelles maraîchères.</p>



CHIROPTERES (CHAUVES SOURIS)

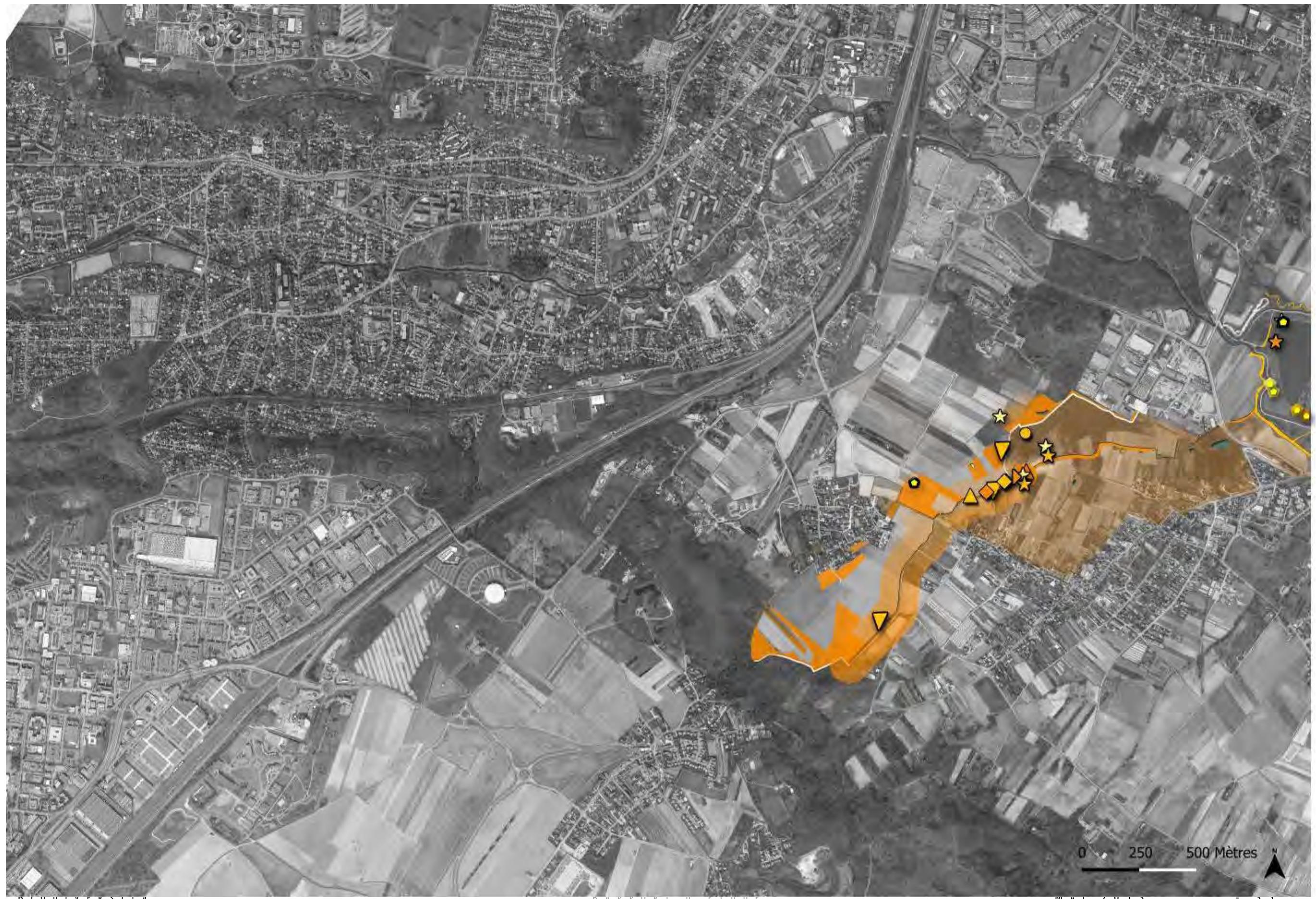
Quatre espèces de chauve-souris ont été inventoriées sur le territoire communal.

La Pipistrelle commune	Le Murin de daubenton
	
<p><i>(Pipistrellus pipistrellus)</i> est la chauve-souris la plus représentée sur le territoire. Elle fréquente aussi bien le fond de vallée (Yvette et de la Boëlle), les boisements (Bois Persan et bois de La Bretèche), le plateau agricole (Ru de Paradis), les parcs urbains et les talus autoroutiers</p>	<p><i>(Myotis daubentonii)</i> – (espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France et protégée sur l'ensemble du territoire) - est inféodé à la vallée de l'Yvette et ses points d'eau</p>
La Pipistrelle de Kuhl	La Noctule commune
	
<p><i>(Pipistrellus kuhlii)</i> est une espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France et protégée sur l'ensemble du territoire. Précédemment citée du bois de la Bretèche à été contactée en lisière du Bois Courtin au niveau du ru.</p>	<p><i>(Nyctalus noctula)</i> a été relevée quant à elle au niveau du parc d'Yvette les casseaux et dans la plaine céréalière près du ru de Paradis (fraîchement moissonnée au moment des écoutes).</p>

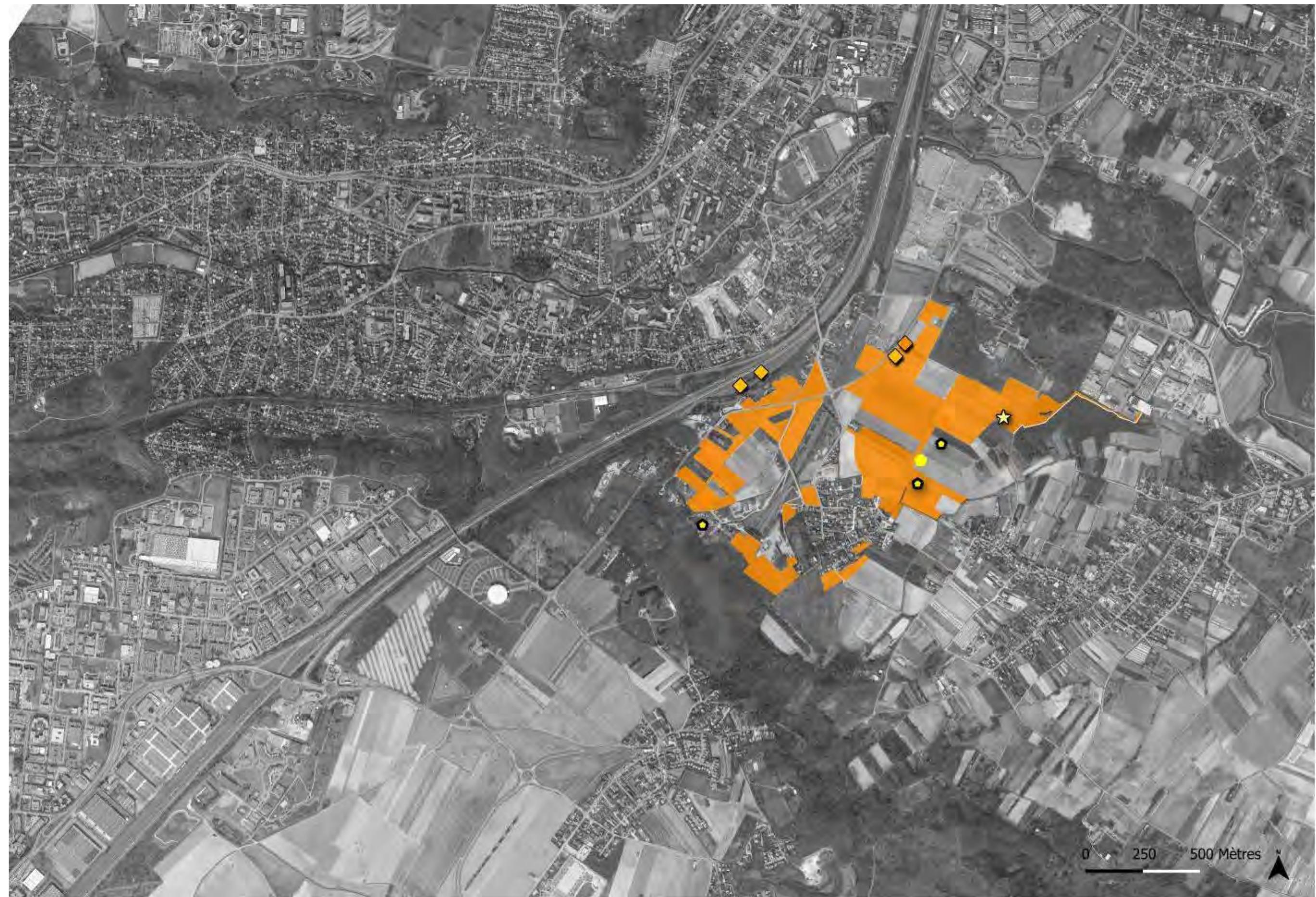


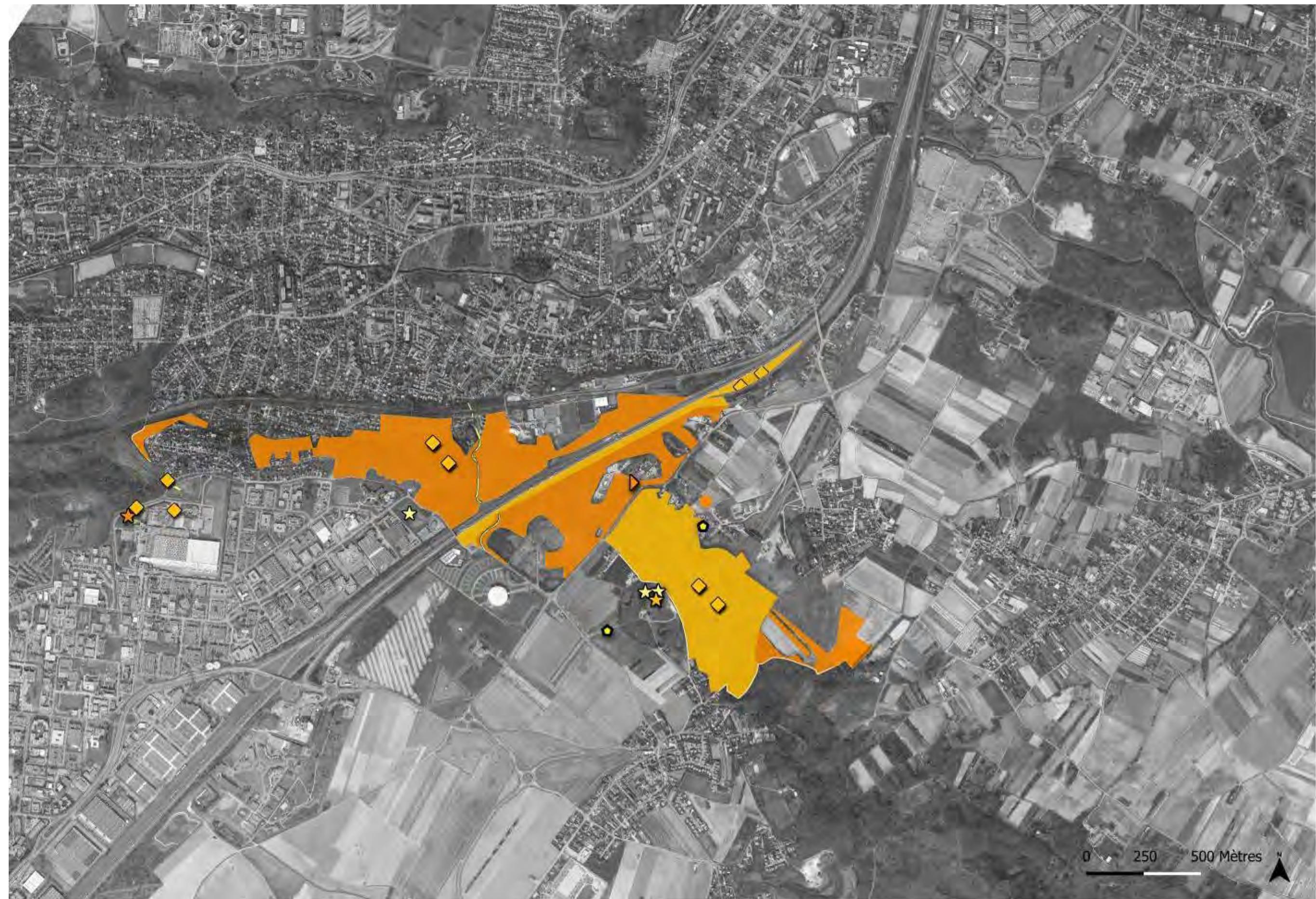
1 - VALLEE DE L'YVETTE

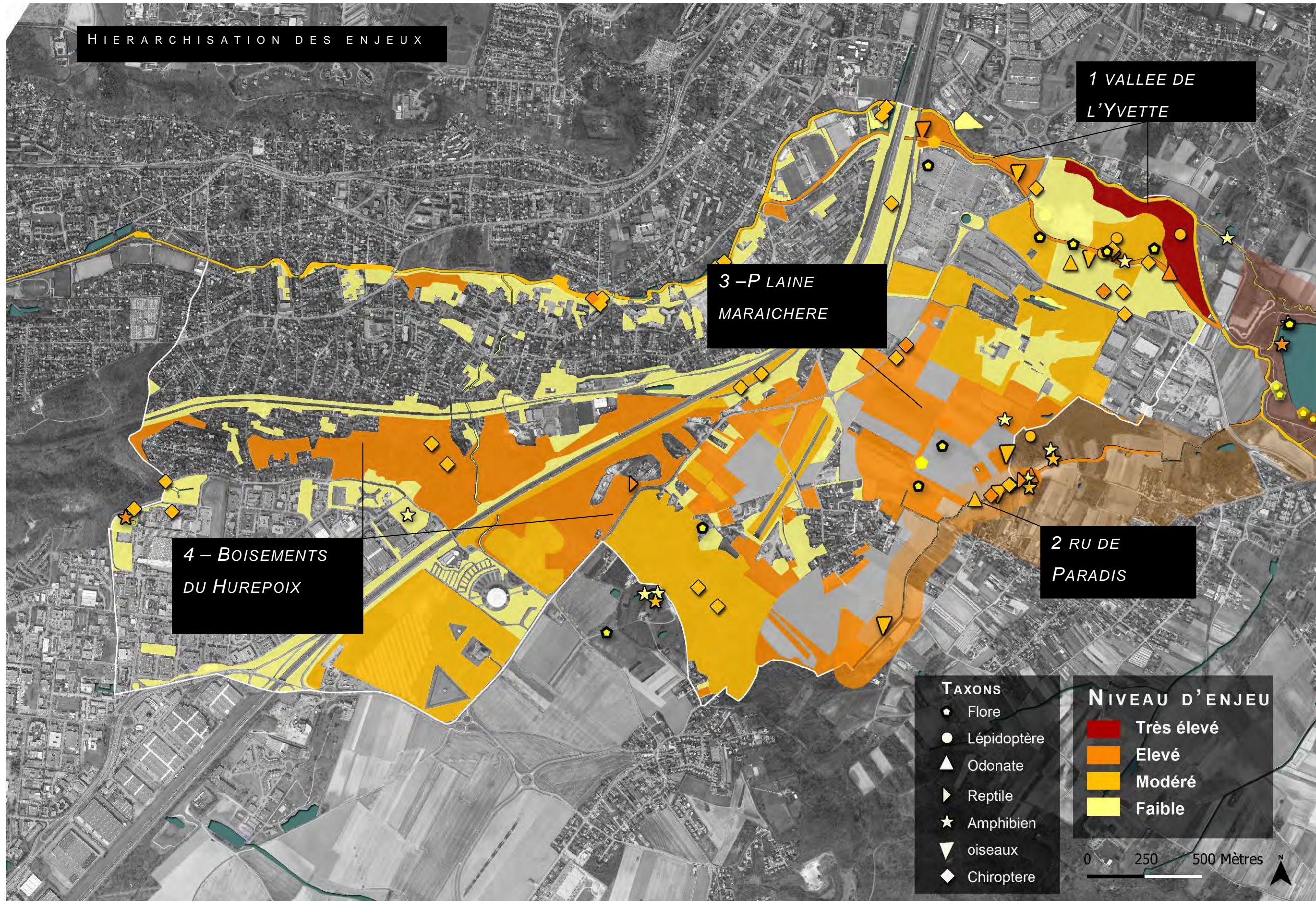
2 - RU DE PARADIS



3 - PLAINE MARAICHERE



4 - BOISEMENTS SUD



PARTIE II : PROPOSITIONS D'ACTIONS

PROTECTION DES MILIEUX - PLU

GESTION DES MILIEUX EXISTANTS

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

RESTAURATION DE MILIEUX DEGRADES

RECREATION DE MILIEUX ET DE CONTINUITES

1. PROTECTION DES MILIEUX - PLU

Le projet de PLU prévoit la protection des espaces agricoles et naturels de la commune (300 hectares).

EBC

ZONAGE	SURFACE (ha)		(ha)
N	125,03	dont EBC	56,24
Na	39,52	dont EBC	31,85
A	105,72	dont EBC	0
		Ulb-EBC	6,07
		Uha-EBC	0,88
Total	270,27	EBC	95,04

Proposition : nous proposons d'inscrire également en EBC l'Ormaie-frênaie hygrophile bordant l'Yvette au niveau des terrains de la DGA rue des Caseaux. Ce secteur doit faire l'objet d'un renouvellement urbain. L'inscription du boisement en EBC permettrait de le pérenniser pour le voir évoluer, à terme, vers une aulnaie comparable à celle de la Bretèche.

L'ensemble représente un hectare

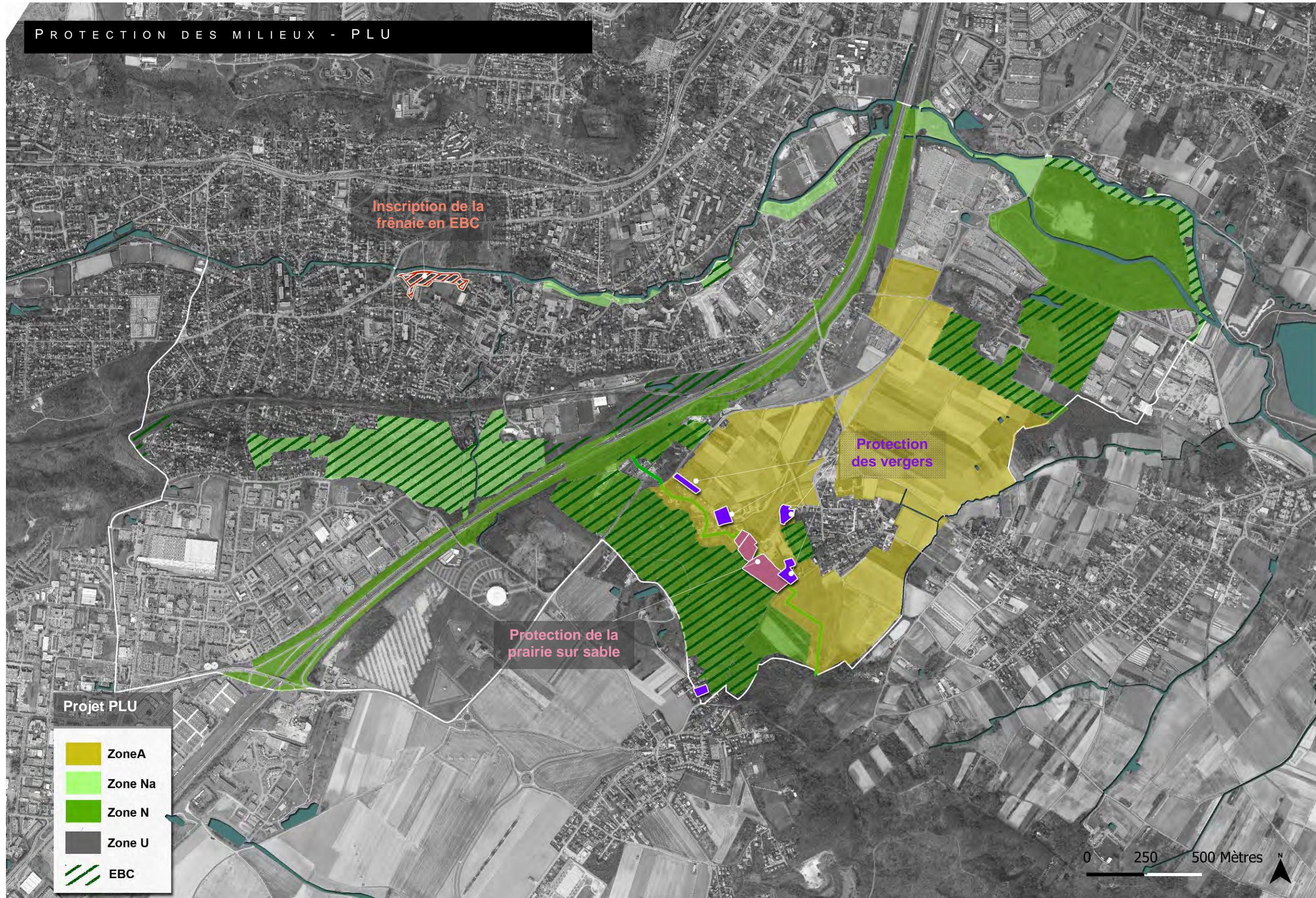
Article L 123-1-5.7 :

Proposition : nous proposons de protéger au titre de l'article L 123-1-5.7 :

- les prairies de la Garenne
- les vergers

Ces protections n'empêchent en rien le maintien de l'activité agricole sur ces sites privés.

L'ensemble représente 2,5 hectares de prairie et 1,5 hectare de vergers répartis en 5 îlots.



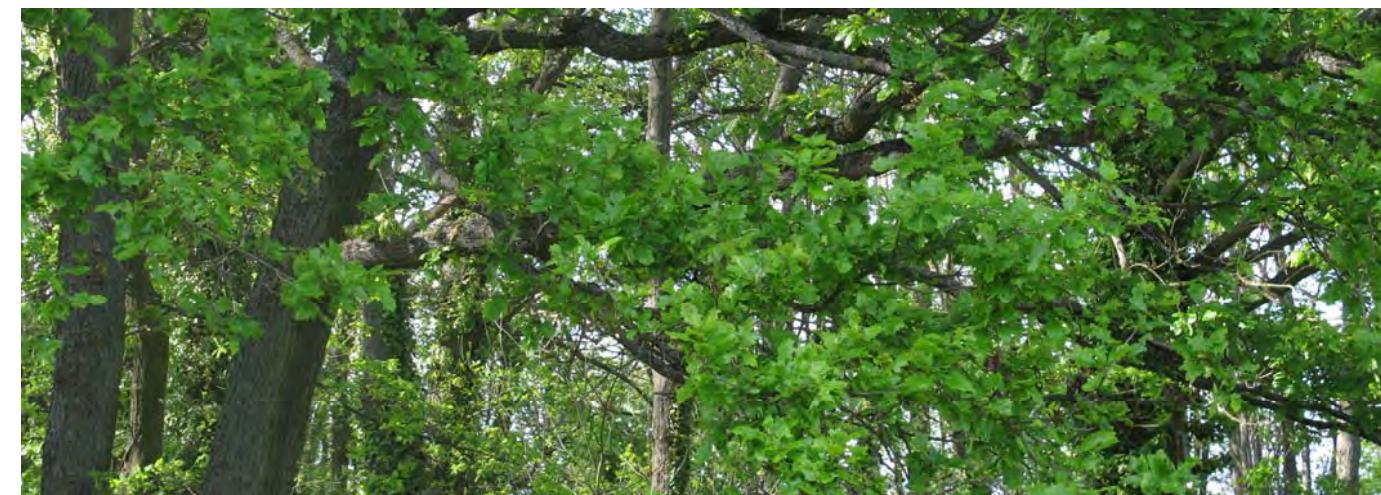
2. GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX EXISTANTS

Action	Surface
Fauches exportatrices des Bermes	20 ha
Gestion de la châtaigneraie	28,8 ha
Maintien des Landes	3,6 ha

Le changement de ces modes de gestion ne dépend pas uniquement de la commune.

Milieux forestiers

Gestion de la châtaigneraie	
Modalités	Remplacement du châtaignier par du chêne.
Sites	Bois Courtin
Surface	29 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et ONF



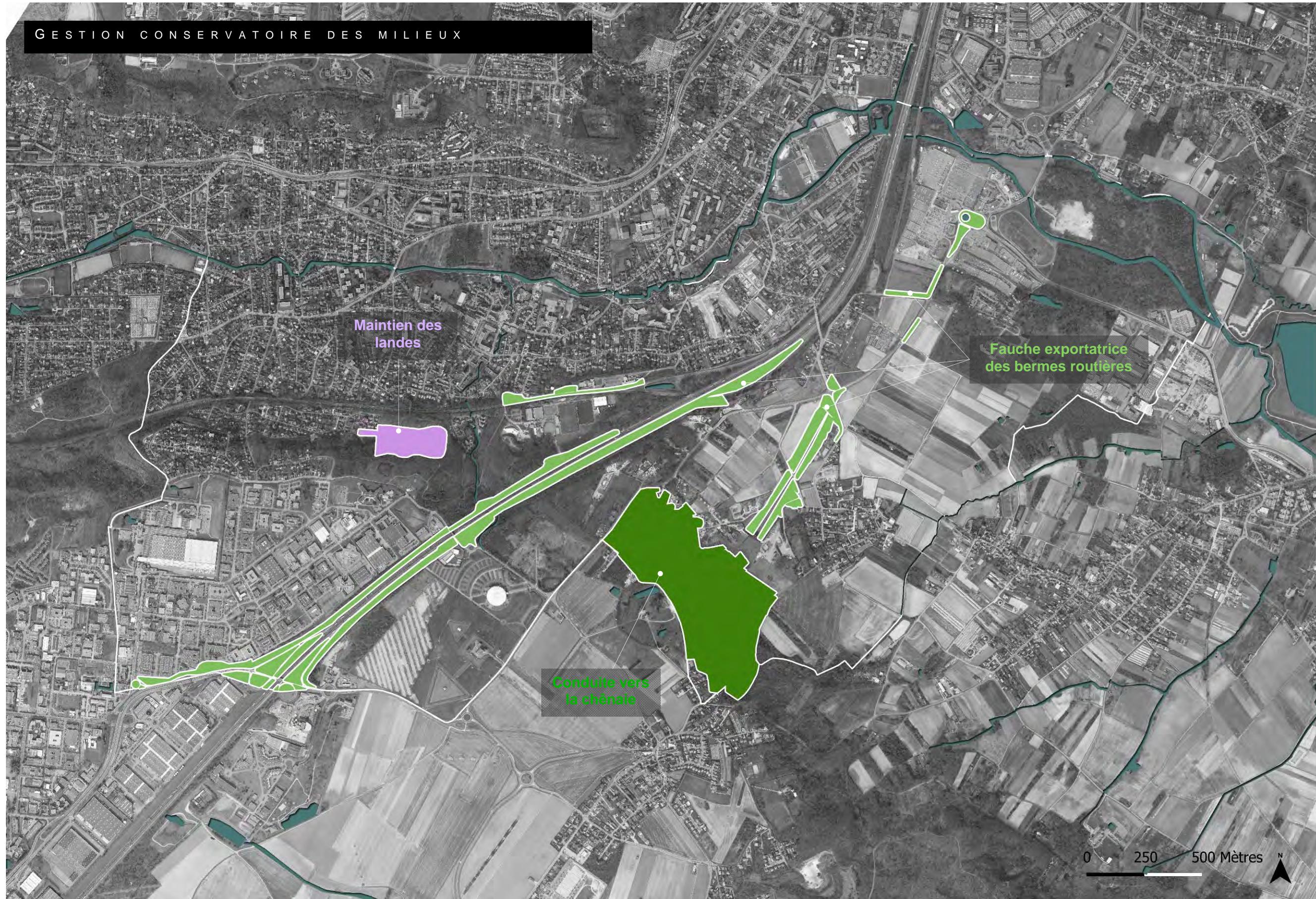
Milieux herbacés

Fauches exportatrices des Bermes	
Modalités	Fauche en juin avec exportation
Sites	Accotements de l'A10 et prairies de la promenade de l'Yvette
Surface	20 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil Régional, service Routier



Maintien des Landes	
Modalités	Maintien du milieu ouvert par broyat tous les 5 ans
Sites	Forêt départementale du Bois de Gelles
Surface	3,5 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et ONF





3. LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

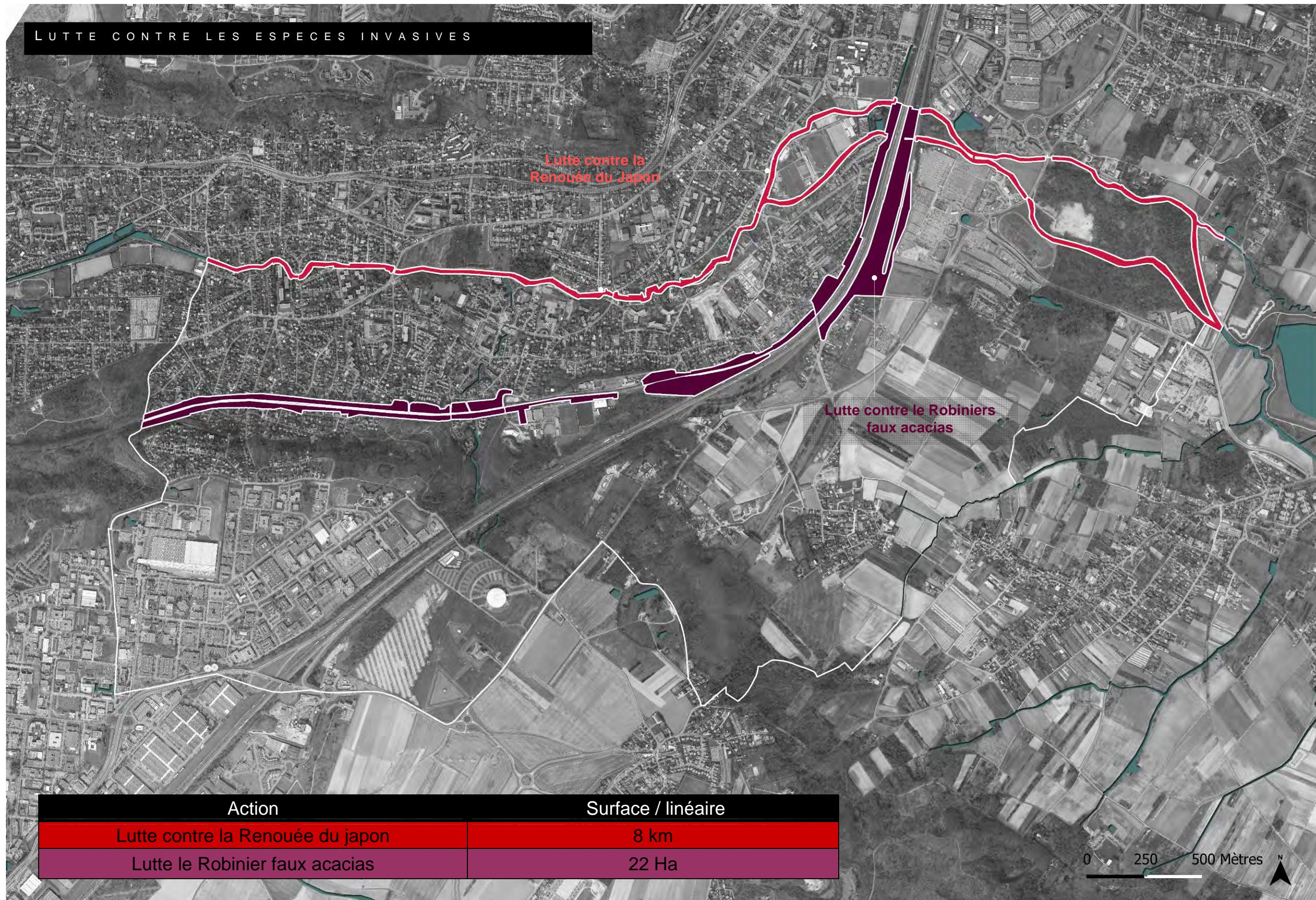
Renouée du Japon

Lutte contre la Renouée du japon	
Modalités	Cartographie précise des sites impactés. Renaturation de berges, bâchage et replantation de végétation indigène. Ombrage par Aulnes, Saules et Frênes.
Sites	Berges de l'Yvette et de la Boëlle
linéaire	8 Km
Opérateurs	Mairie de Villebon et SIAHVV

Robinier faux acacias

Lutte le Robinier faux acacias	
Modalités	Abatage et dessouchage des Robiniers Replantation de Frênes d'Erables et de Charmes
Sites	Accotements de la voie ferrée et de l'A10
Surface	22 ha
Opérateurs	Conseil Régional, service Routier, SNCF/RFF





4. RESTAURATION DE MILIEUX DEGRADES

Mare de la Mairie

Restauration de la mare de la mairie	
Modalités	Fauche en juin avec exportation
Sites	Accotements de l'A10 et prairies de la promenade de l'Yvette
Surface	20 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil Régional, service Routier



Zone humide de la Plante des Roches

Restauration de la zone humide	
Modalités	Fauche en juin avec exportation
Sites	Accotements de l'A10 et prairies de la promenade de l'Yvette
Surface	20 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil Régional, service Routier



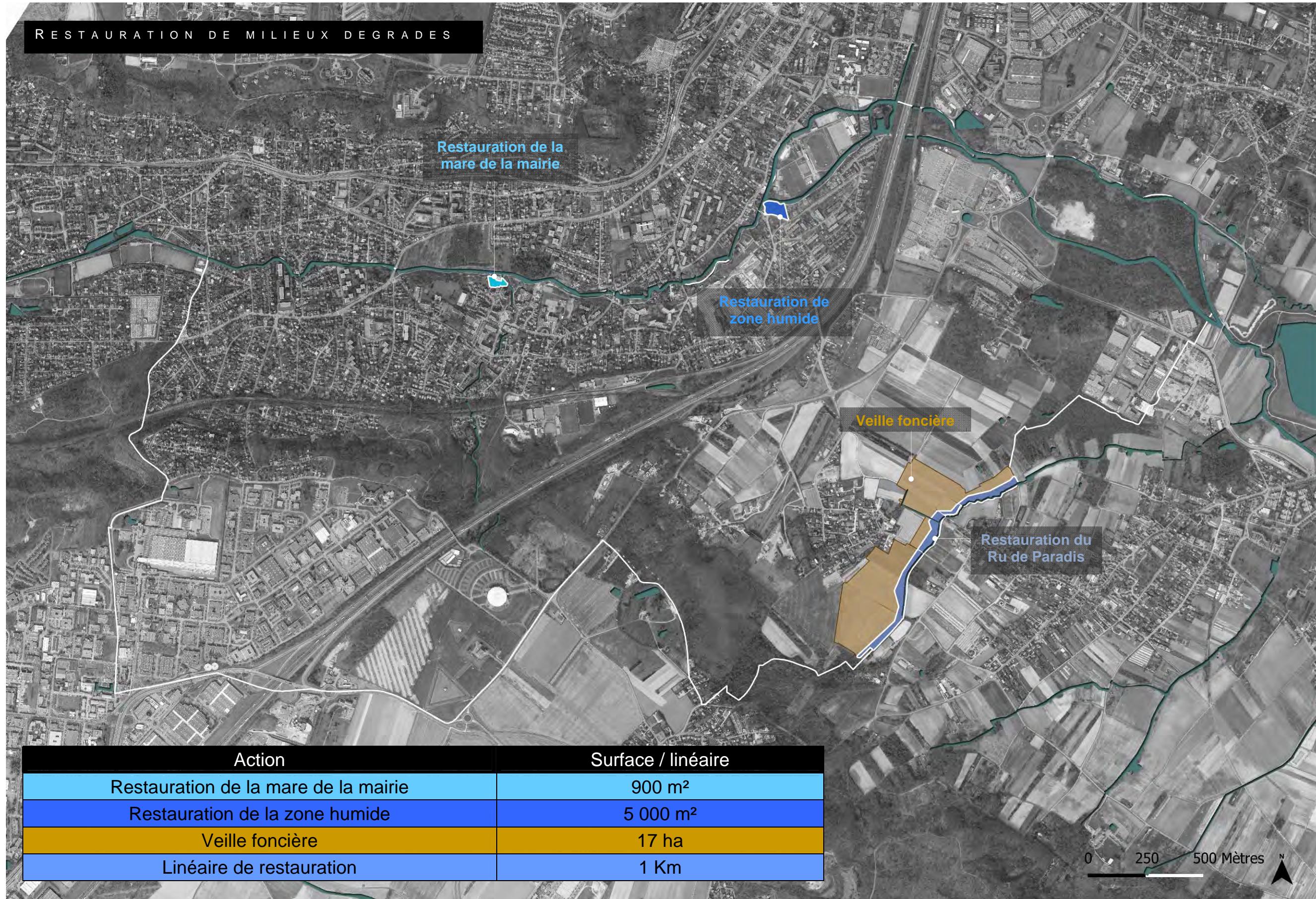
Ru de Paradis

Veille foncière	
Modalités	Fauche en juin avec exportation
Sites	Accotements de l'A10 et prairies de la promenade de l'Yvette
Surface	20 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil Régional, service Routier



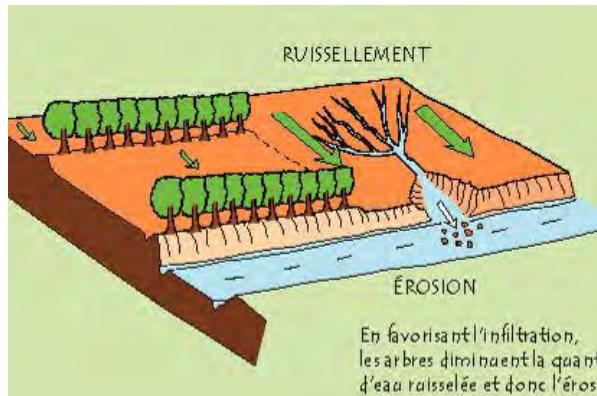
Linéaire de restauration	
Modalités	Fauche en juin avec exportation
Sites	Accotements de l'A10 et prairies de la promenade de l'Yvette
Surface	20 ha
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil Régional, service Routier





5. RECREATION DE MILIEUX ET DE CONTINUITES

Plantation de linéaires arborés	
Modalités	Plantation de linéaires de fruitiers tous les 10 mètres le long des chemins, des cours d'eau et en limite de d'interface urbaine / agricole
Sites	Plaine agricole
linéaire	17 KM
Opérateurs	Mairie de Villebon, CG, AEV, CAEE, Triangle vert, Agriculteurs



Aménagement d'une banquette sous la RD59	
Modalités	Création d'un passage à faune sous l'arche du pont
Sites	Franchissement Boële / RD59
Surface	-
Opérateurs	Mairie de Villebon et Conseil général, service Routier, CAEE

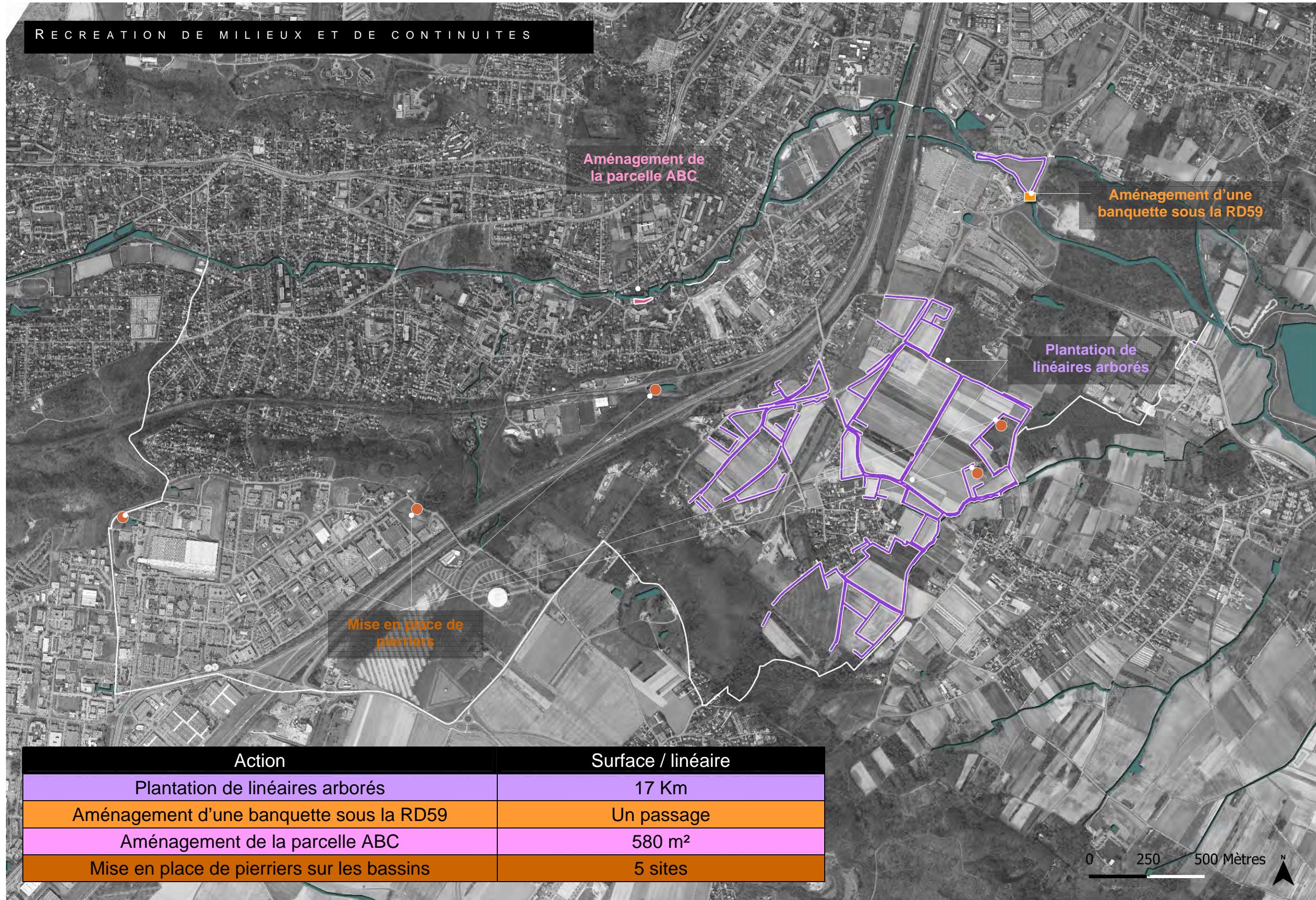


Aménagement de la parcelle ABC	
Modalités	Conservation du Saule existant et suppression des conifères et espèces exotiques Plantation de Saules têtards et d'Aulnes
Sites	Parcelles 179, 180 et 182
Surface	580 m ²
Opérateurs	Mairie de Villebon



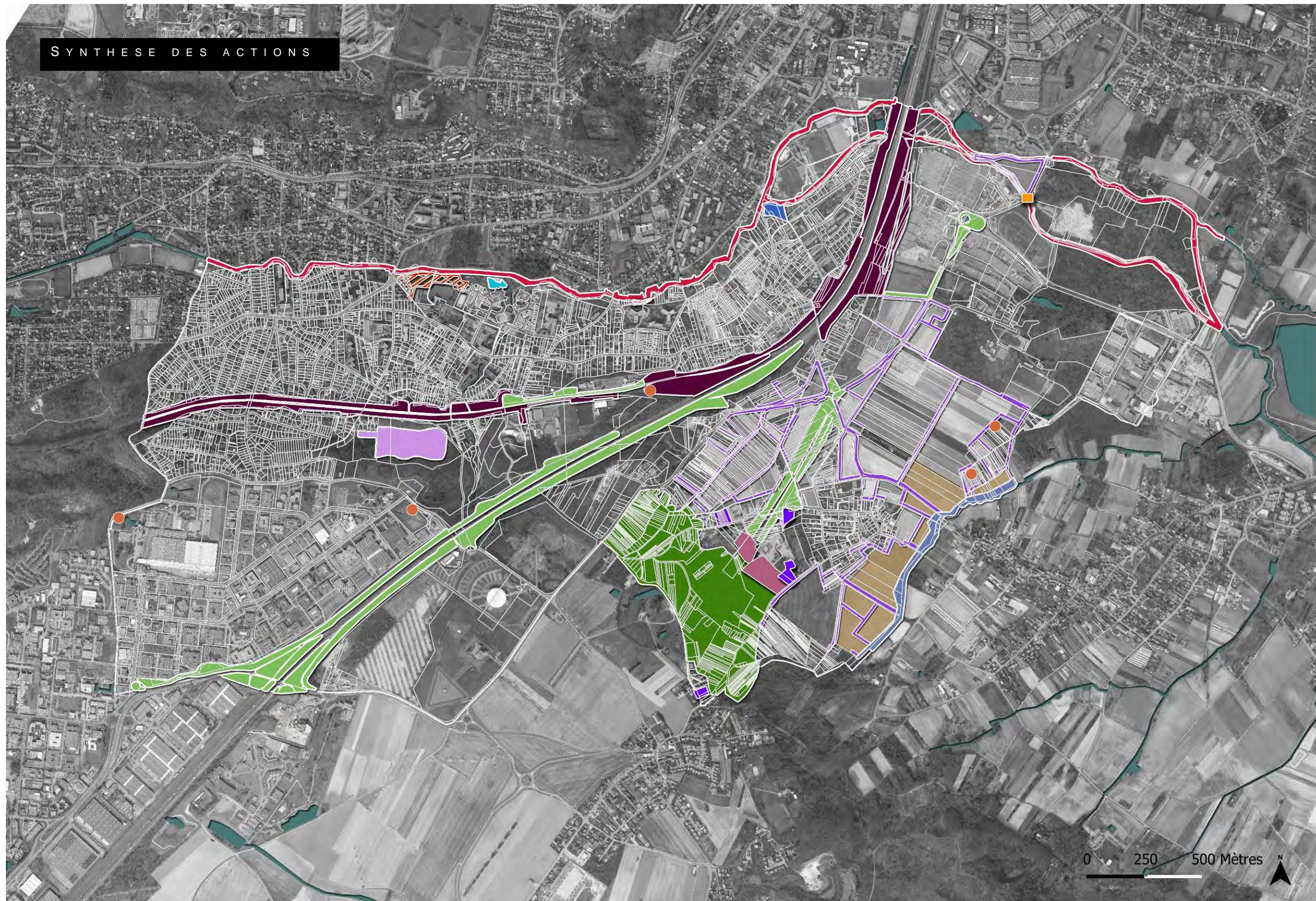
Mise en place de pierriers sur les bassins	
Modalités	Pose de tas de pierres sèches à proximité des plans d'eau
Sites	Bassin du chemin de Mademoiselle, bassin de la rue du grand dôme Bassin RD188/A10, mares du ru de Paradis
Volumes	1 à 2 m ³ par bassin
Opérateurs	Mairie de Villebon et gestionnaires des sites





6. SYNTHESE

Action	Surface
Classement en EBC	1ha
Protection prairie L 123-1-5.7	2,5 ha
Protection vergers L 123-1-5.7	1,5 ha
Fauches exportatrices des Bermes	20 ha
Gestion de la châtaigneraie	28,8 ha
Maintien des Landes	3,6 ha
Lutte contre la Renouée du japon	8 km
Lutte le Robinier faux acacias	22 Ha
Restauration de la mare de la mairie	900 m ²
Restauration de la zone humide	5 000 m ²
Veille foncière	17 ha
Linéaire de restauration	1 Km
Plantation de linéaires arborés	17 Km
Aménagement d'une banquette sous la RD59	Un passage
Aménagement de la parcelle ABC	580 m ²
Mise en place de pierriers sur les bassins	5 sites



COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
HOTEL DE VILLE
PLACE GERARD-NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
TEL. 01 69 93 49 00



BIODIVERSITA

Etudes et Applications et Ecologie

21 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE -750011 PARIS

TEL/FAX : 01 43 66 42 13

HTTP://WWW.BIODIVERSITA.FR

SIRET : 438 030 355 00038 APE 742 C

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 67 438 030 355